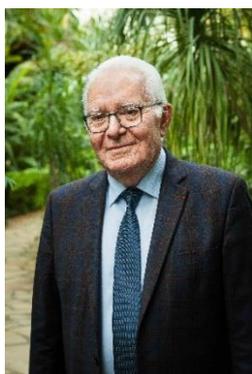




Commission Intercommunale pour l'Accessibilité  
RAPPORT ANNUEL 2023





## **L'accessibilité : une ambition partagée au service de son territoire et de ses usagers**

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité mise en place par la Métropole Toulon Provence Méditerranée est composée de deux collèges : un collège d'élus et un collège d'associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs locaux.

Espace de démocratie participative, cette Commission Intercommunale pour l'Accessibilité permet de créer les conditions d'un dialogue privilégié entre les représentants de la Métropole et ceux du monde associatif autour des thématiques d'accessibilité, de présenter les actions engagées et d'en faire la promotion auprès des publics concernés. Elle contribue également à identifier les pistes d'amélioration en matière d'accessibilité dans le cadre de nos différentes politiques publiques.

Depuis sa création en 2002, Métropole Toulon Provence Méditerranée mène en effet une politique active et transversale en matière d'inclusion afin d'offrir à chaque citoyen, à chaque habitant un cadre de vie de qualité et le sujet de l'accessibilité constitue ainsi un enjeu majeur.

En 2023, différents projets ont vu le jour, ils ont notamment porté sur la création et l'aménagement de places de stationnement réservées, la mise en accessibilité de traversées piétonnes et de quais bus, ainsi que l'amélioration des infrastructures de voiries existantes.

La Métropole a également déployé de nombreuses initiatives afin de proposer une offre sportive, culturelle et touristique adaptée.

Ces actions concrètes recensées dans le présent rapport annuel pour l'année 2023 témoignent ainsi de notre engagement à répondre aux besoins de tous les usagers partout sur le territoire métropolitain et de l'intérêt constant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en faveur de l'inclusion.

En lien avec les maires, nous restons en effet déterminés à poursuivre nos efforts afin de faire de notre territoire, un territoire toujours plus accessible et solidaire.

Je sais également pouvoir compter sur le dynamisme des acteurs du territoire, notamment les associations représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs économiques et je tiens à les remercier pour leur mobilisation au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

**Jean-Pierre GIRAN**

Président de Toulon Provence Méditerranée



# SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA).....</b>	<b>4</b>
A. COMPOSITION.....	4
B. MISSIONS.....	5
<b>II. DONNÉES GÉNÉRALES .....</b>	<b>6</b>
A. PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE .....	6
B. LE CONTEXTE .....	6
<b>III. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.....</b>	<b>8</b>
A. CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	8
B. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	9
<b>IV. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS .....</b>	<b>20</b>
A. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ (SDA).....	20
B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE.....	21
C. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	22
B. PERSPECTIVES 2024 .....	23
<b>V. LE STATIONNEMENT EN OUVRAGE .....</b>	<b>24</b>
A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	24
B. NOMBRE DE PARKINGS ACCESSIBLES PMR .....	24
C. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS.....	24
D. NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT AMÉNAGÉES PMR.....	25
C. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	26
<b>VI. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PLAGES CONCÉDÉES.....</b>	<b>27</b>
<b>VII. LE SENTIER DU LITTORAL.....</b>	<b>39</b>
A. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	40
B. PERSPECTIVES 2024 .....	42
<b>VIII. LE LOGEMENT.....</b>	<b>43</b>
A. PARC SOCIAL, LABEL LOGEMENT SERVICE PLUS TPM .....	43
B. LE PARC PRIVÉ : ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN À DOMICILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI » .....	45
C. BILAN 2023 .....	46
D. PERSPECTIVES 2024/2025 .....	47
<b>IX. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP).....</b>	<b>49</b>
<b>X. LES PORTS .....</b>	<b>55</b>
A. BILAN 2023 .....	55
B. PERSPECTIVES 2024 .....	55
<b>XI. LA MÉTROPOLE TPM, UNE MÉTROPOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE.....</b>	<b>56</b>
A. L'INCLUSION PAR LE SPORT.....	56
B. L'INCLUSION PAR LA CULTURE.....	59
C. LES ACTIONS DE L'OFFICE MÉTROPOLITAIN DE TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE (OMTPM) EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ.....	70
D. L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP .....	74
E. LA COMMUNICATION.....	74
F. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES MÉTROPOLITAINS AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES.....	75

# I. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

## A. COMPOSITION

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est composée notamment de représentants :

- De la Métropole.
- D'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.
- D'associations d'usagers ou organismes représentant les personnes âgées.
- Des acteurs économiques et d'autres usagers de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La création de la CIA de la Métropole TPM et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil Métropolitain n°20/07/12 du 15 juillet 2020. L'arrêté du n°23/94 du 15 mai 2023 nomme Monsieur Cheikh MANSOUR, Président de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité de la Métropole. L'arrêté n° 21/148 du 31 décembre 2021, complété par les arrêtés du 28 novembre 2022, du 26 janvier 2023 et par celui du 19 octobre 2023 désigne l'ensemble des membres de cette instance.

### 1. Un collège d'élus

- CHARRETON Amaury
- ANDREOTTI Dominique
- BONNET Laurent
- GENETELLI Brigitte
- MASCARO Eric
- LEROY Philippe
- EMERIC Jean-Pierre
- PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude
- ARNAUD-GALLI Claude
- RIALLAND Valérie
- TONELLI Joël
- BALDACCHINO Gilles

### 2. Un collège d'associations ou d'organismes représentant

- **Les associations représentant les personnes en situation de handicap :**
  - HYÈRES HANDIBASKET
  - UMANE VAR
  - PARIH 83
  - ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS
  - ASSOCIATION URAPEDA SUD
  - DÉLÉGATION DU VAR CHIENS GUIDES D'AVEUGLES PACA-CORSE
  - TRISOMIE 21
- **Les associations représentant les personnes âgées :**
  - DELTA REVIE 83
- **Les acteurs locaux :**
  - HANDITOIT
  - RTP TPM
  - ERILIA
- **Les usagers :**
  - CLCV

## B. MISSIONS

Les missions de la CIA sont définies par l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales. La commission avec le soutien et l'appui des services de la collectivité entérine et valide :

- Le recensement des logements accessibles.
- La mise à jour par voie électronique de la liste des Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles ou en cours d'accessibilité.

Par ailleurs, elle se charge :

- D'établir un rapport annuel sur l'état d'accessibilité, de le présenter en conseil métropolitain et de le communiquer aux partenaires concernés (Préfet du département, Président du Conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, aux directions/services de la Métropole).
- D'animer la commission pour l'accessibilité et les différents temps de rencontres préparatoires.
- De faire toutes propositions utiles permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- De veiller à la cohérence des constats que dressent les Commissions Communales pour l'Accessibilité créées au sein des communes, membres de la Métropole, lorsqu'elles existent.

Son rôle est consultatif et elle ne dispose pas elle-même de pouvoir de décision. Elle peut être sollicitée pour ses connaissances et son expertise lors de l'élaboration de schémas directeurs et plans de mise en accessibilité.



## II. DONNÉES GÉNÉRALES

### A. PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

La Métropole compte 454 407 habitants (source INSEE, population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) pour un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral incluant les îles d'Hyères. Treizième métropole en termes de population, elle est composée de douze communes :

- Carqueiranne
- La Crau
- La Garde
- Hyères
- Ollioules
- Le Pradet
- Le Revest-les-Eaux
- Saint-Mandrier-sur-Mer
- La Seyne-sur-Mer
- Six-Fours-les-Plages
- Toulon
- La Valette-du-Var

### B. LE CONTEXTE

#### 1. Cadre réglementaire

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a créé une nouvelle dynamique en faveur de l'accessibilité de tous à tout et a affirmé le principe de l'accessibilité universelle autour de deux axes :

- L'accessibilité de tous en prenant en compte tous les handicaps.
- L'accessibilité à tout en développant le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité (depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports) et son intégralité.

Ces principes doivent permettre l'autonomie de déplacement de toute personne qui, à un moment de sa vie, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap moteur, cognitif, ...) ou temporaire (accident, grossesse...) ou de circonstances extérieures (poussettes, accompagnement d'enfants en bas âge) et favorisent ainsi la qualité du vivre ensemble.

Au sens de la loi, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

La loi n°2009-526 précisée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 pose le principe selon lequel un EPCI compétent en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'il regroupe 5000 habitants et plus, a l'obligation de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Ainsi, la création de la CIA de la Métropole TPM et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil Métropolitain n°20/07/12 du 15 juillet 2020.

## 2. Contexte local : rappel des compétences transférées

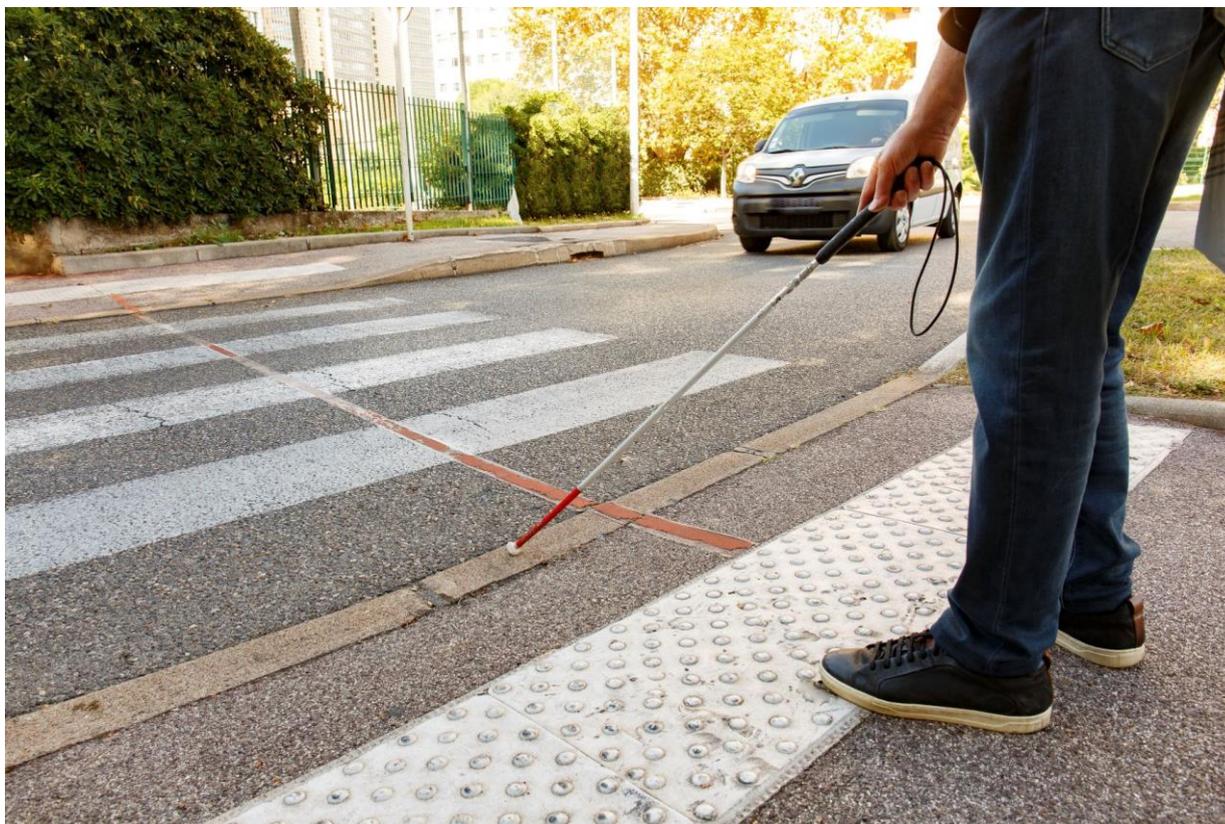
Conformément aux dispositions de la Loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014, la Métropole a été constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole s'est appuyée sur un transfert de compétences étendu, les réflexions engagées avec les communes ayant permis une certaine cohérence dans les transferts.

Ce sont donc tous les éléments constitutifs de la chaîne de déplacement (la voirie et ses éléments indissociables que sont l'éclairage public, la signalisation, les délaissés de voirie, mais aussi les plages, les parkings et le stationnement, les espaces naturels sensibles) qui ont pu être intégrés au patrimoine métropolitain, facilitant ainsi les programmations d'amélioration de l'espace public dans son ensemble et permettant une réflexion globale sur les cheminements.

La Métropole, à l'issue d'une année de gestion déléguée, a absorbé les compétences communales en gestion directe au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'année 2023 sera l'objet du présent rapport.

### III. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS



#### A. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Texte de loi de référence :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est prévu par l'article 45.

L'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (*document stratégique de référence en matière d'accessibilité permettant de disposer du diagnostic de l'existant et d'une programmation pluriannuelle des travaux*) doit être établi à l'initiative du maire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants et le cas échéant, les EPCI compétents.

Son élaboration est donc une compétence communale. Toutefois, un EPCI, quand il existe, peut être chargé de cette élaboration à l'initiative de son président, s'il en a expressément reçu la compétence de la part des communes par un transfert selon la procédure prévue (délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres).

Le fait qu'un EPCI exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » ne lui confère pas automatiquement la compétence pour élaborer un PAVE.

Aussi la Métropole TPM ne dispose pas à ce jour de cette compétence.

## B. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS

L'accessibilité des espaces publics est un enjeu majeur pour garantir une mobilité inclusive et sécurisée pour tous les citoyens. Dans ce cadre, les 11 antennes métropolitaines ainsi que la Direction Générale des Services Techniques (DGST) jouent un rôle essentiel en menant divers travaux de voirie visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Ces interventions comprennent la création et l'aménagement de places de stationnement réservées, la mise en accessibilité des traversées piétonnes pour faciliter les déplacements, ainsi que l'amélioration des infrastructures de voiries existantes.

Ces actions concrètes témoignent de l'engagement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à répondre aux besoins de tous les usagers et à rendre l'espace public plus accueillant et sécurisé, en s'inscrivant dans une dynamique de développement urbain durable et équitable.

### 1. Antenne d'Hyères

- Création de places de stationnement PMR : 17
  - Notre Dame de Consolation : 1
  - Parking des Salins : 2
  - Val des Rougières Bât 7 : 1
  - Val des Rougières Bât 15b : 1
  - Parking de la Bergerie : 3
  - La Capte : 1
  - Rue Claude Durand : 1
  - 14 Rue Olbius Riquier : 1
  - Rues Hippodrome et Claude Durand : 4
  - Requalification des Boulevards Chateaubriand, Orient et Mistral : 2
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) :
  - Rues Hippodrome et Claude Durand : 7
  - Requalification Boulevards Chateaubriand, Orient et Mistral : 20
- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
  - Requalification des boulevards Chateaubriand, Orient et Mistral : 7
  - Avenue Ritondale : mise en place de 3 équipements sonores PMR des feux (Moignard, Jean Moulin et A. Thomas)
  - Rues de l'Hippodrome et Claude Durand

Rue Claude Durand



## Rue de l'Hippodrome



## 2. Antenne de La Crau

- Création de places de stationnement PMR : 8
  - Parking De Lattre de Tassigny : 5
  - Rue des Ormes : 1
  - Parking cimetière central : 1
  - Lotissement Notre Dame : 1
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons)
  - Requalification parking De Lattre de Tassigny : 16
  - Requalification rue Corneille : 3
  - Requalification avenue du 8 Mai 1945 : 5
  - Parking Allée des Mésanges : 1
  - Impasse du Rossignol : 1
- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
  - Requalification parking De Lattre de Tassigny
  - Requalification rue Corneille
  - Requalification avenue du 8 Mai 1945
  - Parking allée des Mésanges

## 3. Antenne de Toulon/Le Revest-les-Eaux

- Création de places de stationnement PMR : 31

- Rue Pierre Suffren face au n° 24 : 1
- Rue Castillon, au droit du n°35 : 1
- Parking du Mourillon sur l'anse Tabarly, devant le centre de voile : 2
- Rue Firmin Cauvin au n°92 : 1
- Rue David au droit du n°744 : 1
- Chemin du Béal au droit du n° 489 : 1
- Boulevard Charles Barnier au droit du n° 184 : 1
- Boulevard du 112<sup>ème</sup> régiment d'infanterie à l'entrée du parking du Zénith côté Nord : 1
- Rue des Glycines face au n°155 (devant l'entrée du stade) : 1
- Corniche Marius Escartefigue au droit n°3983 : 1
- Rue Jules Ales Renaux à l'angle du Boulevard Georges Richard : 1
- Boulevard Démocratie au droit du n°231 : 1
- Avenue de Besagne au droit du n°2 : 1
- Avenue Edouard Herriot au droit du n° 917 : 1
- Boulevard Paban au droit du n°44 : 1
- Avenue Colonel Driant au droit du n°15 : 1
- Boulevard Eugène Pelletan au droit du n°28 : 1
- Avenue des Iles d'Or au droit du n°313 : 1
- Rue Sainte Anne P4 Bis Parking Préfecture : 2
- Rue Sainte Germaine au droit du n°68 : 1
- Boulevard Desaix au droit du n°172 : 1
- Rue Edouard Chevalier au droit du n°10 : 1
- Rue Léon Jouhaux au droit du n°4 : 1
- Chemin de Rigoumel angle allée des Acanthes : 1
- Avenue Louis Blériot au niveau du club de l'USSAM : 1
- Boulevard Henri Fabre au droit du n°107 : 1
- Rue Fravega face au n° 1 : 1
- Parking des Moulins : 2
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons)
  - Angle avenue François Cuzin entre rues Maissin et Sénèque : 2 abaissements de trottoir
  - Chemin de Rigoumel-Chemin de la Baume-Allée des Acanthes : 4 abaissements de trottoirs
  - Rue Roger Giraud angle Colonel Picot : 1 abaissement de trottoir
  - Rue pourquoi pas entre la rue Basire et le n°210 : 3 abaissements de trottoir avec création de passage protégé
  - Rue Sous-Lieutenant Friggeri-Jules Ferry : 4 abaissements de trottoir
  - Oswald Larroque- Chemin de l'Oratoire : 2 abaissements de trottoir avec création de passage protégé
  - Rue Emeriau- chemin de l'Oratoire : 1 abaissement de trottoir
  - Rue Professeur Pinard : 2 abaissements de trottoir
- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
  - Boulevard de l'Escaillon : mise en conformité et sécurisation du parvis de l'école Basse-Convention

- Rue Michel Muscatelli : mise en conformité et sécurisation du parvis de l'école Vert Coteau
- Impasse des Collines : mise en conformité et sécurisation du parvis de l'école maternelle la Beaucaire
- Chemin de Rigoumel - Chemin de la Baume-Allée des Acanthes : création de plateau traversant

### Chemin de Rigoumel



### Impasse des Collines



### Rue Pourquoi Pas



### Rue Emeriau /Chemin de l'Oratoire



### Chemin de l'Oratoire

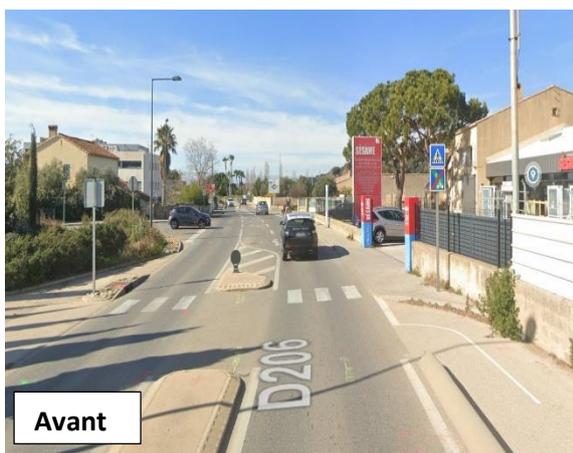


## 4. Antenne d'Ollioules

- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
  - Aménagement giratoire Saint Roch

### Aménagement giratoire Saint Roch





## 5. Antenne de Six-Fours-les-Plages

- Création de places de stationnement PMR : 5
  - Rue de la Citadelle : 2
  - Parking Renaudel : 3
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) :
  - Requalification rue de la Citadelle : 6
  - Avenue du Mas d'Ixelle : création d'un passage protégé
  - Parking Renaudel : 3
  - Boulevard de Cabry : 2
  - Corniche de Sauviou : aménagement d'un passage protégé
  - Corniche de la Coudoulière : 2 réfections de trottoirs
- Travaux afin d'améliorer la voirie existante :
  - Requalification rue de la Citadelle : 2 carrefours
  - Promenade Charles de Gaulle : création d'une rampe PMR
  - Corniche de la Coudoulière
  - Aménagement parking Renaudel
  - Aménagement boulevard de Cabry
  - Aménagement boulevard Lery Prolongé

### Aménagement boulevard Lery Prolongé



## **6. Antenne de La Valette-du-Var**

- Création de places de stationnement PMR : 3
  - Chemin des Terres Rouges : 1
  - Avenue Léon Guérin : 1
  - Avenue du Soleil : 1
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) :
  - Plateau traversant Boutuen/piste partagée Libération : 5
  - Voie piétonne chemin Paul Madon : 2
  - Trottoir partagé avenue du Docteur Jean : 2
  - Chemin des Terres Rouges : 1
  - Aménagement voirie avenue André Citroën : 2
  - Avenue Léon Guérin : 2
  - Aménagement voirie Avenue du soleil : 2
  - Trottoirs chaussées Sainte Cécile : 3
- Travaux afin d'améliorer la voirie existante :
  - Voie piétonne chemin Paul Madon
  - Trottoir chaussée Sainte Cécile
  - Trottoir partagé Docteur Jean
  - Chemin des Terres Rouges
  - Avenue André Citroën
  - Avenue Léon Guérin
  - Avenue du Soleil

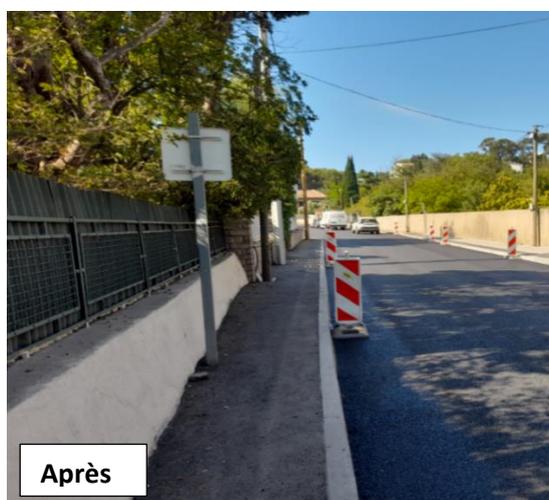
## **7. Antenne de La Garde**

- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) :
  - Requalification du trottoir nord avenue Duclos : 5
  - Avenue Jaurès : 4
  - Requalification du boulevard Gués : 4
  - Avenue Mandela : 5 aménagements PMR
  - Avenue Masson : 2 créations de passage piétons
  - Rond-point des 4 Chemins : mise en accessibilité trottoir
- Travaux afin d'améliorer la voirie existante :
  - Avenue L'Herminier : réalisation d'un accès PMR
  - Avenue Jaurès au droit du pôle multimodal : création d'un giratoire

### Aménagement Pôle Multimodal



### Requalification boulevard Gues



## 8. Antenne de La Seyne-Sur-Mer

- Création de places de stationnement PMR : 3
  - Impasse la Provençale : 1 place PMR avec tracé et panneau
  - Chemin de la Gatonne : 1 place PMR avec tracé et panneau
  - Boulevard de l'Europe : 1
- Opérations d'entretien des places PMR : 11
  - Mise en place de panneau signalétiques (B6D/ M9H/ 8MF)
    - Avenue Charles de Gaulle
    - Square Malsert
    - Plage de la Verne (avec installation indication « sauf PMR »)
  - Reprise de peinture de marquage au sol et installation panneau ou logo PMR
    - Placette des Oiseaux
    - Quai Sauvair
    - Rue Paul Cézanne
    - Avenue Fernand Léger
    - Square Aristide Briand
    - Rond-point Kennedy
    - Rue de la Chaulane
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) :
  - Avenue Max Barel : création d'un passage piéton
  - Rue Arthur Rimbaud : création de fonds de bateau sur 60 mètres environ en tout
  - Rue Jean Miro : création de fonds de bateau sur 5 mètres
  - Avenue Antoine de Saint Exupéry : création de fonds de bateau sur 10 mètres
  - Chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes : abaissement de fond de bateau existant
  - Avenue des Collines de tamaris : création de fonds de bateau et d'un ilot
  - Cours Toussaint Merle : remise à niveau du piétonnier pour faciliter le cheminement PMR vers le parking de l'Institut de Promotion et de Formation aux Métiers (IPFM) et réfection du cheminement menant à l'embarcadère
  - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint Georges : Réalisation d'un cheminement piéton
  - Chemin de l'Evescat, avant et après le 66 : pose de nouvelles bornes de signalisation pour sécuriser le cheminement piétonnier
  - Carrefour avenue Esprit Armando/Collines de Tamaris : mise aux normes du cheminement (100ml)
  - Vieux Chemins des Sablottes : création d'un trottoir (300 mètres)
  - Chemin du verger : création d'un trottoir (170 mètres)
  - Chemin des Barelles : création d'un trottoir
  - Route de Janas : création d'un trottoir
  - Avenue auguste Plane : création d'un trottoir (390 mètres)
  - Rue Jean-Jacques Rousseau : création d'un trottoir (20 mètres)
  - Chemin des Isnards : mise en accessibilité trottoir avant l'arrêt de bus « Domergue »
  - Avenue Itzhak Rabbin : mise en place de potelets PMR sur le passage protégé
  - Allées Maurice Blanc-Resceller : mise en place de potelet PMR
  - Avenue esprit Armando : suppression d'arceaux vélos pour permettre la pose de potelets PMR au droit de passage piétons
  - Avenue Max Barel : mise de deux potelets PMR
  - Boulevard du Léry Prolongé
  - Boulevard de l'Europe

## Aménagement boulevard de l'Europe



## 9. Antenne de Carqueiranne

- Création de places de stationnement PMR : 4
  - Avenue Jean Jaurès : 1
  - Avenue du docteur Plomb : 1
  - Boulevard Arpinetti : 2
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) :
  - Avenue Jean Jaurès : 3
  - Carrefour Jean Jaurès/Arpinetti : 2
  - Boulevard Arpinetti : 3
- Travaux afin d'améliorer l'accessibilité sur des voiries existantes :
  - Allée du Parc : 1 trottoir aménagé (continuité piétonne et PMR)
  - Avenue Jean Jaurès : 1 trottoir aménagé (continuité piétonne et PMR)
  - Boulevard Arpinetti : 1 trottoir aménagé (continuité piétonne et PMR)

**Avenue Jean Jaurès Est**



**Allée du Parc**



## **10. Antenne du Pradet**

- Création de places de stationnement PMR : 2
  - Liaison cyclable Le Pradet/ La Valette-du-Var : 2
- Mise en accessibilité de traversées (abaissé de trottoirs et passage piétons) : 4
  - Liaison cyclable Le Pradet /La Valette-du-Var

## **IV. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

Faciliter la vie pratique des personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur entourage est une démarche dans laquelle TPM s'est engagée depuis sa création en 2002.

Elle vise à permettre une jouissance pleine et entière de la qualité de citoyen sur son territoire et d'améliorer en permanence la sécurité et l'autonomie dans les déplacements intra-muros, ainsi que l'accès aux espaces publics.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Métropole organise le réseau de transports en commun sur son territoire (plus de 30 millions de voyages pour plus de 12 millions de kilomètres par an).

TPM a instauré une politique dynamique de mise en accessibilité des points d'arrêts terrestres et maritimes conjointement à l'acquisition de matériels roulants et navigants accessibles.

Un service particulier de transport pour les personnes à mobilité réduite a été développé et l'engagement d'accompagner les communes financièrement sous la forme de fonds de concours à la mise en accessibilité des arrêts de bus existants permet la continuité de cette dynamique engagée depuis plusieurs années.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de la loi du 5 août 2015, TPM s'est engagée dans une programmation pluriannuelle pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires.

Enfin, dans le cadre de l'approbation du Plan de Déplacements Urbains par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 décembre 2016, TPM a programmé, pour les dix années à venir, une série d'actions visant à améliorer encore le quotidien de chacun dans ses déplacements. La « Charte de mise en accessibilité des arrêts de bus » est un outil qui se veut pragmatique pour traduire efficacement cette volonté sur le terrain par des réponses pertinentes aux questions pratiques.

### **A. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ (SDA)**

Le transport constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne de déplacement et a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la loi du 11 février 2005 avec l'obligation de planifier (au travers des Schémas Directeurs d'Accessibilité - SDA) et d'assurer la mise en accessibilité de la totalité des services de transport dans un délai de dix ans.

Malgré les efforts déployés par les acteurs du transport et notamment les autorités organisatrices, les objectifs fixés par la loi n'ont pas pu être atteints avant le 13 février 2015. Aussi, la loi du 11 février 2005 a été modifiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui donne la possibilité aux AOT (Autorité Organisatrice de Transport) de poursuivre la mise en accessibilité de leurs réseaux en toute légalité en élaborant un schéma directeur d'accessibilité.

La Métropole TPM a approuvé par délibération du 18 juin 2015 le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité du transport public de voyageurs.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) a été réalisé dans totalité.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est Autorité Organisatrice de la Mobilité Urbaine sur le territoire de l'ensemble des 12 communes. Par contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2029, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a délégué à la société dédiée RDTPM. L'exploitation du transport urbain de personnes, hors liaison maritime vers les îles d'Or.

## B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

### → *Sur le territoire métropolitain, on compte :*

- 135 lignes au total dont :
  - 64 lignes terrestres : 48 lignes régulières et 16 transports à la demande.
  - 9 lignes maritimes : 3 lignes régulières transrade et 6 lignes pour la desserte des Îles d'Or.
  - 1 ligne aérienne avec le téléphérique.
  - 8 lignes prolongées de nuit.
  - 4 lignes base navale dont 1 transport à la demande.
  - 48 services scolaires.
  - 1 service spécifique de substitution de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite.
  - 2187 points d'arrêt au total (transports urbains, scolaires, appel bus) dont 920 points d'arrêt rendus accessibles soit 42,7%.
  - 347 matériels roulant par service de transport : transport scolaires, transport PMR, transport Urbains / 100% est accessible.
  - 3 pôles d'échange : pôle échange Ste Musse, gare de la Garde, gare routière de Toulon.
  - 3 parcs relais existant - Porte d'Ollioules et de Toulon, Brunet et Tamaris.
- 32803 voyageurs sur le service spécifique TPMR (pour rappel l'ensemble du réseau est accessible)

### → *Sur le territoire, il existe un registre de dépôt de plainte (Déléataire Service Public)*

- Sur l'ensemble du réseau, 4784 doléances ont été enregistrées sur tous les sujets dont 36% sont des questions relatives à l'offre de service. Pas de détail spécifique sur l'offre TPMR.
- Nature des plaintes : respect de l'horaire - respect de l'arrêt - attitude conducteur ou marin - sécurité-travaux - nuisances sonores - offre supplémentaire - agence (envoi des cartes) - contestation PV - billettique monétique.

### → *Parce que les transports en commun doivent être accessibles à tous, la Métropole TPM mène une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et œuvre chaque jour pour rendre son réseau plus accessible avec :*

- Le service pour Personnes à Mobilité Réduite : c'est un service collectif qui vient en complément des lignes régulières et fonctionne sur accréditation et réservation.
- Ce service est réservé au public majeur en situation de handicap résidant sur l'une des 12 communes de Toulon Provence Méditerranée.
- Le parc PMR compte douze minibus qui sont spécifiquement aménagés pour le transport des fauteuils roulants, avec du personnel qualifié.



- « Mon guide accessibilité » a également été créé en collaboration avec l'association UMANE, ce guide est labellisé FALC (facile à lire et à comprendre), il est disponible dans les accueils commerciaux, les offices de tourisme et dans les mairies du territoire

## C. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS

→ Mise en accessibilité de 59 arrêts de bus

Commune	Total arrêts de bus	Nombre arrêts bus accessibles après réalisation arrêts Année 2022	Nombre arrêts bus accessibles après réalisation arrêts Année 2023	% arrêts bus accessibles après réalisation programme en cours	Réalisé en 2023	Programmation 2024 en cours
Carqueiranne	83	16	17	20,48%	1	6
Hyères	332	94	101	30,42%	7	18
La Crau	120	50	56	46,67%	6	6
La Garde	186	65	69	37,10%	4	12
La Seyne-sur-Mer	275	108	110	40,00%	2	12
La Valette-du-Var	127	56	64	50,39%	8	24
Le Pradet	41	23	23	56,10%	0	7
Le Revest-les- Eaux	45	7	13	28,89%	6	3
Ollioules	95	36	44	46,32%	8	0
Saint-Mandrier-sur-Mer	33	20	20	60,61%	0	3
Six-Fours-les-Plages	151	68	71	47,02%	3	5
Toulon	699	318	332	47,50%	14	25
<b>TOTAL</b>	<b>2187</b>	<b>861</b>	<b>920</b>	<b>42,07%</b>	<b>59</b>	<b>121</b>

→ Quelques exemples de mises en accessibilité réalisées

- Ollioules

Point d'arrêt Orlandi / Sens centre-ville



- La Garde

Point d'arrêt Hôpital Clémenceau / Sens Hyères



- Carqueiranne

Point d'arrêt Arpinetti / Sens Hyères



## B. PERSPECTIVES 2024

- Mise en accessibilité de 135 points d'arrêts bus.

## V. LE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

### A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

#### → Liste des parkings au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- **TOULON : Délégation de Service Public exploitation par Q-PARK**
  - Delaune (Pont du Las)
  - Liberté
  - Gare Albert 1<sup>er</sup>
  - Place d'Armes
  - Peiresc
  - Lafayette
  - Italie
  - Mayol
  - Faculté
  - Colibri
  - Parking Zénith-Préfecture
- **HYÈRES : Délégation de Service Public exploitation par INDIGO**
  - Clémenceau
  - Gambetta
  - Casino
- **HYÈRES : exploitation en régie** (repris en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)
  - Tour Fondue (parking en enclos)
- **LA SEYNE-SUR-MER : exploitation en régie**
  - Martini
- **SIX-FOURS-LES-PLAGES : exploitation en régie**
  - Hôtel de Ville
  - Tassigny
  - Frégate (parking en enclos)
  - Rayon de Soleil (parking en enclos)
  - Citadelle (parking en enclos)

### B. NOMBRE DE PARKINGS ACCESSIBLES PMR

- En régie : 7 sur 7
- En délégation : 12 sur 14

### C. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

#### → Ascenseurs :

- Parkings en régie : deux ascenseurs au parking Martini à La Seyne-sur-Mer.

- Parkings en DSP à Toulon (Q-PARK), dix ascenseurs : deux à Mayol, deux à la gare et un Place d'Armes, Liberté, Porte d'Italie, Peiresc, Lafayette, Facultés.
- Parking en DSP à Hyères (INDIGO), quatre ascenseurs : deux au Casino, un à Gambetta et Clemenceau.

→ **Cheminements piétons, bandes podotactiles :**

- Ils sont complets au sein de 9 parkings sur 10 DSP à Toulon dans le cadre des travaux concessifs.
- Ils sont existants sur les parkings en DSP à Hyères. Ils sont à améliorer sur les parkings en régie (parking Citadelle).

## **D. NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT AMÉNAGÉES PMR**

→ **Parkings en DSP :**

- Toulon : 131 places sont aménagées PMR sur 10 parkings (*Le parking Delaune n'est pas PMR par dérogation*).
- Hyères centre-ville : 27 places sont aménagées PMR sur les 3 parkings.

→ **Parkings en régie :**

- La Seyne-sur-Mer : 10 places / Martini.
- Six-Fours-les-Plages : 2 places Tassigny, 3 places Hôtel de ville, 2 places Frégate, 1 place Rayon de Soleil, 2 places Citadelle.
- Hyères Tour Fondue : 4 places aménagées PMR sur les 3 parkings

→ **Les espaces d'attente sécurisés sont réalisés dans l'ensemble des parkings en DSP de Toulon équipés d'un ou plusieurs ascenseurs en ayant le besoin (par niveau).**

→ **La verbalisation relève du pouvoir de police du Maire :** si les places sont occupées par des personnes valides, il convient de prévenir les forces de l'ordre pour verbalisation. Les agents sont sensibilisés et font appel aux forces de l'ordre lorsque nécessaire. L'intervention relevant de la disponibilité des forces de l'ordre.

→ **La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement :**

- Ces personnes ou les accompagnants peuvent utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public et plus seulement les places réservées matérialisées par une signalétique spécifique.

→ **À noter :**

- Si elles le souhaitent, les autorités compétentes en matière de stationnement pourront fixer une durée maximale de stationnement qui ne devra pas être inférieure à douze heures.
- Une exception : les titulaires de la carte de stationnement pourront être soumis au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement munis de borne d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.

Parking	Lieu	Type	Nombre de places	Nombre de niveaux	Gestion	Nombre places PMR
Martini	La-Seyne-sur-Mer	Silo	420	5	Régie directe	10
Hôtel de ville	Six-Fours-les-Plages	Semi-Enterré	152	1	Régie directe	7
Tassigny	Six-Fours-les-Plages	Semi-Enterré	101	1	Régie directe	4
Frégate	Six-Fours-les-Plages	Aérien	78	Surface	Régie directe	5
Rayon de Soleil	Six-Fours-les-Plages	Aérien	35	Surface	Régie directe	3
Citadelle	Six-Fours-les-Plages	Aérien	129	Surface	Régie directe	4
Tour fondue	Hyères	Aérien	670	Surface	Régie directe	4

Colibri	Toulon	Silo	425	R-1 + 5	DSP	9
Delaune	Toulon	Enterré	476	1	DSP	Dérogation
Facultés	Toulon	Enterré	943	3	DSP	20
Gare	Toulon	Enterré	318	4	DSP	7
Lafayette	Toulon	Enterré	411	2	DSP	8
Liberté	Toulon	Enterré	668	3	DSP	14
Mayol	Toulon	Enterré	1304	5	DSP	23
Peiresc	Toulon	Enterré	538	3	DSP	10
Place d'Armes	Toulon	Enterré	63	2	DSP	13
Porte d'Italie	Toulon	Enterré	572	2	DSP	12
Zénith-Préfecture	Toulon	Silo	667	5	DSP	15

Gambetta	Hyères	Silo	443	3	DSP	9
Clémenceau	Hyères	Enterré	417	4	DSP	9
Casino	Hyères	Enterré	435	3	DSP	9

## C. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS

- Livraison du parking Zénith-Préfecture le 06 octobre 2023. Ce parking public, exploité par Q-Park au travers d'une délégation de service public, totalise 667 places.
- Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, un ascenseur public permettant de faciliter le cheminement Centre-Ville-Préfecture/Lices a été réalisé, cela permet une continuité entre le parvis du Zénith et le boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.



## 1. Six-Fours-les-Plages

A l'exception de la Plage du Cros, qui fait l'objet d'une dérogation d'accessibilité du fait de la configuration inadaptée du site, des cheminements PMR sont prévus des parkings à la plage et de la plage à l'eau sur les plages concédées de Six-Fours-les-Plages, devant être accessibles.

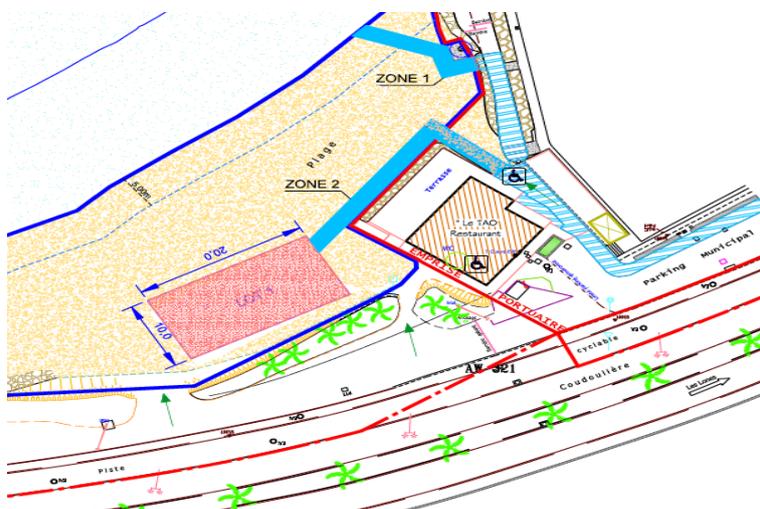
Pour la concession de plage du Cros, la création d'une rampe d'accès aux normes handicapées nécessiterait d'empiéter de façon trop importante sur la plage, qui est déjà réduite par les phénomènes d'érosion ce qui explique la dérogation d'accessibilité.

Sur les plages concédées devant être accessibles des cheminements PMR sont prévus des parkings à la plage et de la plage à l'eau.

- Éléments communs aux plages accessibles :
  - Les trois plages accessibles disposent également de sanitaires accessibles gratuitement aux usagers, ainsi que des points douches équipés.
  - Les points douches n'ont pas été mis en route pour la saison 2023 en raison de l'arrêté d'alerte renforcée sécheresse pris en Mai 2023.

### → **La Coudoulière :**

- Un tapis pour l'accès à la mer en gestion Métropole et un tapis pour l'accès au lot de plage en gestion du délégataire.
- Des places de parking sont disponibles à proximité de la plage, mais le cheminement PMR n'est pas matérialisé et doit être amélioré.
- Un WC accessible aux PMR est géré par le délégataire de la commune en charge du restaurant de plage.



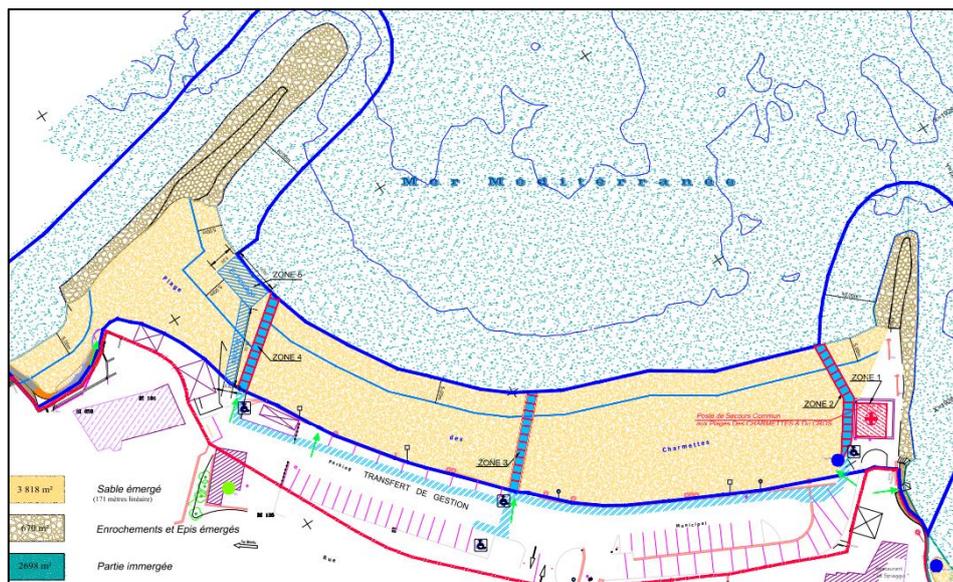
© Cabinet Arragon

- *Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents conformément à l'avenant 2022. L'évolution 2023 est ainsi sans objet.*

### → **Les Charmettes**

- Trois tapis d'accès à la mer gérés par la Métropole.
- Deux cheminements dédiés depuis les places réservées au public en situation de handicap sur le parking situé en amont de la plage.
- Un WC et une douche accessibles PMR gérés par la commune au niveau du poste de secours.

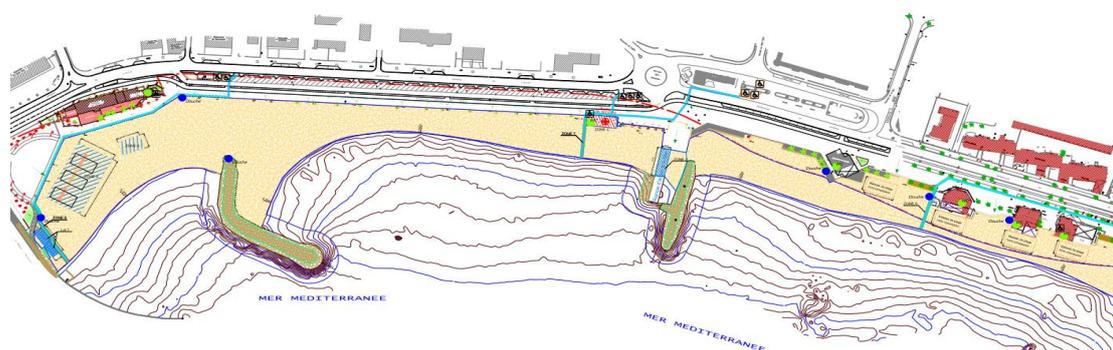
- *Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022. L'évolution 2023 est ainsi sans objet.*



© Cabinet Arragon

### ➔ **Bonnegrâce :**

- La concession prévoit la mise en place de 3 tapis PMR :
  - Un tapis PMR pour accéder au lot nautique et à la mer
  - Un autre situé proche d'un poste de secours et permettant l'accès à la mer
  - Un dernier permettant l'accès à un lot de plage et à la mer
- Plusieurs WC et douches accessibles PMR gérés par la commune sont disponibles notamment au niveau des postes de secours.
- *Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022.*
- En 2023, montant des dépenses sur l'ensemble des plages de la commune :
  - **Travaux douches PMR : 7 231,20 €**
  - **Entretien tapis PMR : 2 666 €**



Extrait du plan de la concession de Bonnegrâce 2021- Plan OPSIA

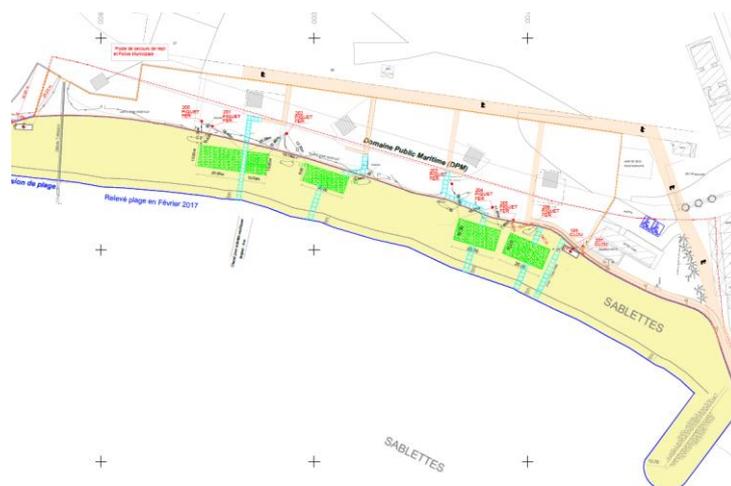
## 2. La Seyne-sur-Mer

### → **Mar Vivo/Les Sablettes :**

- Un tapis d'accès à la mer est prévu dans le cahier des charges de la concession et doit être mis en place par l'antenne Métropolitaine.
- Sur le secteur des Sablettes, il y avait également quatre lots de plage actifs en 2023 dont 3 doivent être accessibles. Les délégataires de chacun de ces 3 lots déploient un tapis PMR permettant l'accès depuis leur établissement en arrière plage au lot de plage et à la mer ce qui permet de disposer d'une offre conséquente en matière d'accès PMR.
- Un cheminement PMR existe depuis les places de parking situé en arrière plage jusqu'aux tapis PMR.
- 4 WC et douches adaptés aux PMR sont situés en arrière plage.
- Le secteur de Mar Vivo fait l'objet d'une dérogation d'accessibilité, car les équipements nécessaires pour rendre l'accès possible aux fauteuils roulants nécessiteraient d'empiéter sur la partie de sable de la concession, or la plage est déjà réduite, du fait de l'érosion. Toutefois, des bandes podotactiles ont été mises en place sur les marches pour les autres types de handicaps.

### ➤ **Évolution 2023 :**

- L'avenant numéro 2 à la concession de plage de septembre 2022 a concentré l'accès PMR à la plage vers le poste de secours de Saint Elme. Une attention particulière est portée à cet accès, car il est idéalement placé du fait de la proximité du poste de secours.
- La commune propose, avec l'aide d'une association, un service de Tiralo. Le tapis PMR a été installé en régie fin mai et est retiré début octobre.
- Achat de 5 tapis PMR pour une longueur de 45 m.
- Achat de 8 barres de relevage (remplacement) pour les sanitaires du parc Braudel en arrière plage.
- Pose d'une bande podotactile pour l'accès plage PMR : **5 556 €**
- Remplacement de panneaux signalétiques PMR.



Projet de nouveau plan de concession partie Est des Sablettes  
OPSIA et Bureau d'étude de l'antenne de La Seyne-sur-Mer

### 3. Saint-Mandrier-sur-Mer

#### → **Saint-Asile :**

- Un tapis d'accès à la mer géré par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Une douche desservie par le tapis PMR.



©SARL VERBRUGGE Géomètre-Expert

- Présence d'un équipement « Hippocampe » mis à disposition par la commune au niveau du poste de secours.



Exemple de « Hippocampe » - photo site commercial

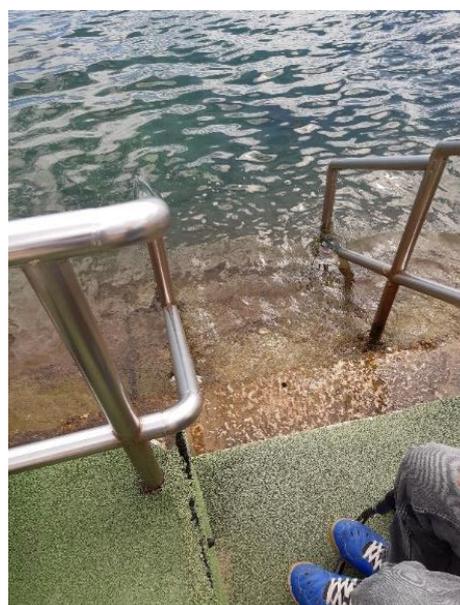
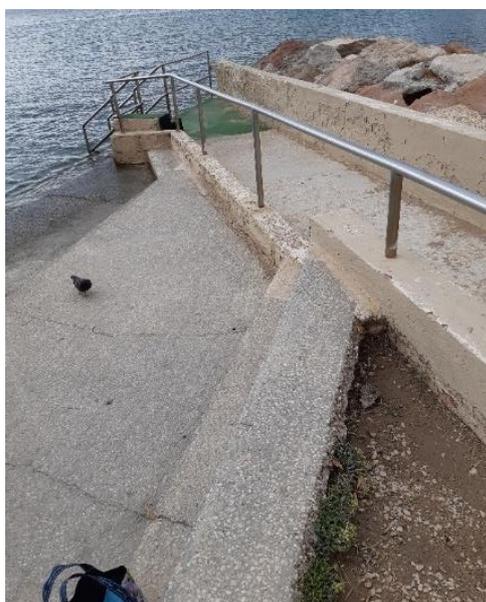
La plage dispose essentiellement de 2 accès et les équipements sont installés au niveau de l'entrée principale : poste de secours, douches et tapis enroulable pour faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite.

- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022. L'évolution 2023 est ainsi sans objet.

## 4. Toulon

### → **Le Mourillon :**

- Tapis accès PMR : installation et désinstallation durant la saison estivale (environ mi-mai au 30 septembre) et bain du jour de l'an sur les plages du Mourillon (du 30 décembre au 02 janvier). Remise en place du tapis si nécessaire durant la saison (vent).
- Les plages du Mourillon sont bordées de deux grands parkings et 9 accès adaptés aux PMR permettent l'entrée dans le parc et ensuite aux plages.
- Une douche dédiée et 4 WC accessibles. Tous les sanitaires sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Présence d'un équipement « Tiralo » au niveau d'un des postes de secours gérés par la commune.
- Présence également d'une rampe d'accès vers un « bassin » dédié aux personnes à mobilité réduite (hors fauteuil roulant).



©TPM



Exemple de « Tiralo » (Photo site commercial)

- Accès PMR plages du Mourillon :
  - 1 rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, qui permet l'accès à la mer au niveau de l'anse du Lido pour les PMR (hors fauteuil roulant).
  - 1 tapis PMR au niveau de l'anse de la Source qui permet l'accès à la mer aux fauteuils roulants. La commune met à disposition un service de Tiralo au niveau du poste de secours.



©TPM

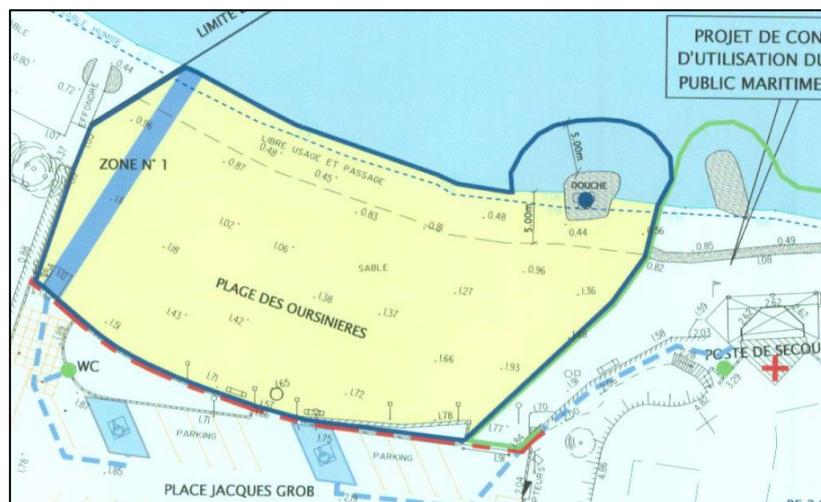
- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022. L'évolution 2023 est ainsi sans objet.

## 5. Le Pradet

Les concessions de plages des Bonnettes, du Monaco et de la Garonne ne prévoient pas d'équipement d'accessibilité, en effet elles ne sont pas accessibles compte tenu du relief d'arrière plage.

### → **Les Oursinières :**

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Deux WC accessibles PMR.
- Présence d'un équipement « Hippocampe » géré par la commune.



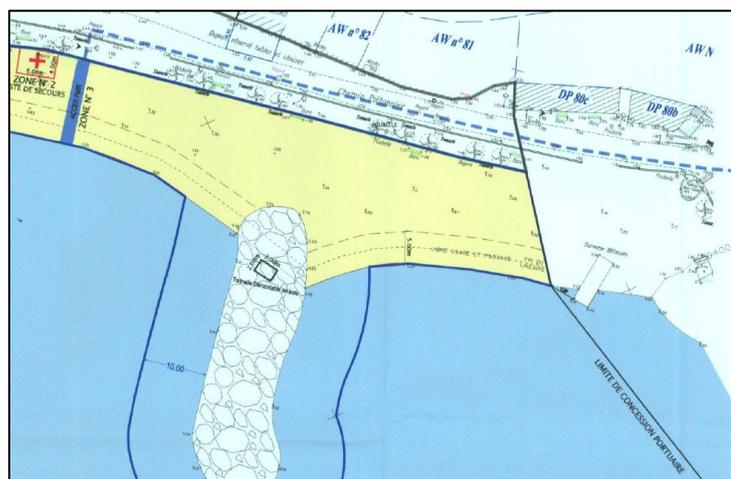
© OPSI

- Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022. L'évolution 2023 est ainsi sans objet.

## 6. Carqueiranne

### → **Peno :**

- Un tapis d'accès à la mer géré par la Métropole installé du 31 mai au 29 septembre 2023.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Un WC accessible PMR.
- Présence d'un équipement « Tiralo » géré par le poste de secours.



© GEXXIA et commune de Carqueiranne

- *Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022. L'évolution 2023 est ainsi sans objet.*

#### → **Le Pradon :**

- Plage soumise à la dérogation à l'accessibilité.

## 7. Hyères

- Une offre globale d'accès aux plages est mise en place du 15 juin au 15 septembre.
- Ainsi pour chaque tapis PMR viennent s'associer :
  - Un cheminement depuis les places de parking PMR jusqu'à l'eau,
  - La présence d'un poste de secours gérant la mise à disposition de 2 fauteuils Tiralo et Hippocampe,
  - La présence de WC adaptés PMR.
- Les tapis PMR font l'objet d'un contrôle et nettoyage quotidien.
- Des cabanes contiennent les équipements « Tiralo » et « Hippocampe ».

#### → **L'Almanarre :**

- Deux tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Cheminements piétons : une place de parking réservée coté accès nord et une côté accès sud.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par le poste de secours.
- Deux WC accessibles PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ **La Badine/La Capte :**

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un Cheminement piéton depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par une association.
- Un WC accessible PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ **Bona/Pesquiers :**

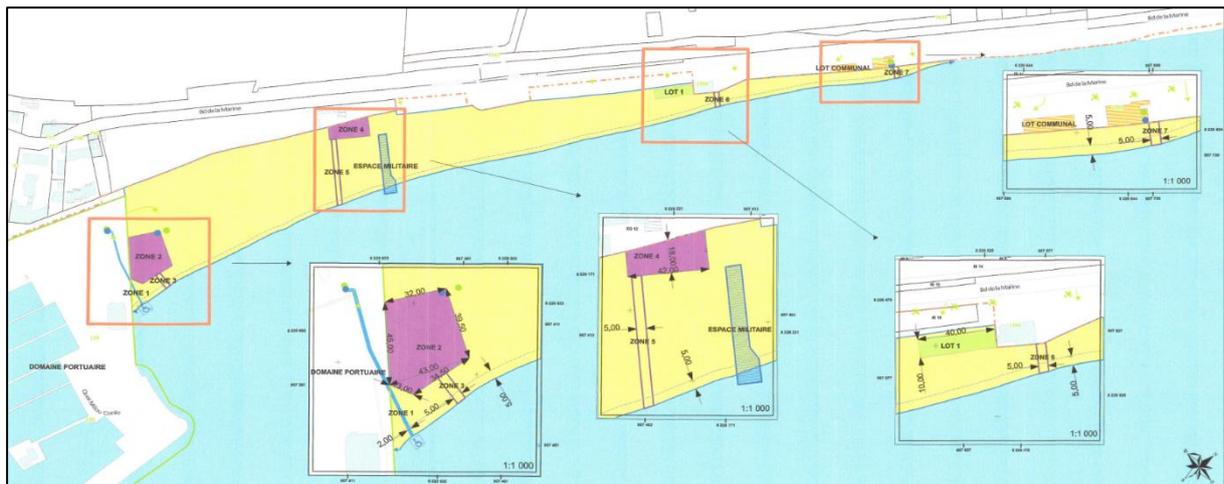
- Deux tapis PMR mis en place par la Métropole.
- Deux cheminements piétons depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par le poste de secours.
- Deux WC accessibles PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

### → **Le Ceinturon :**

- Un tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, situées au niveau du port.
- Un WC accessible PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

### → **L'Aiguade :**

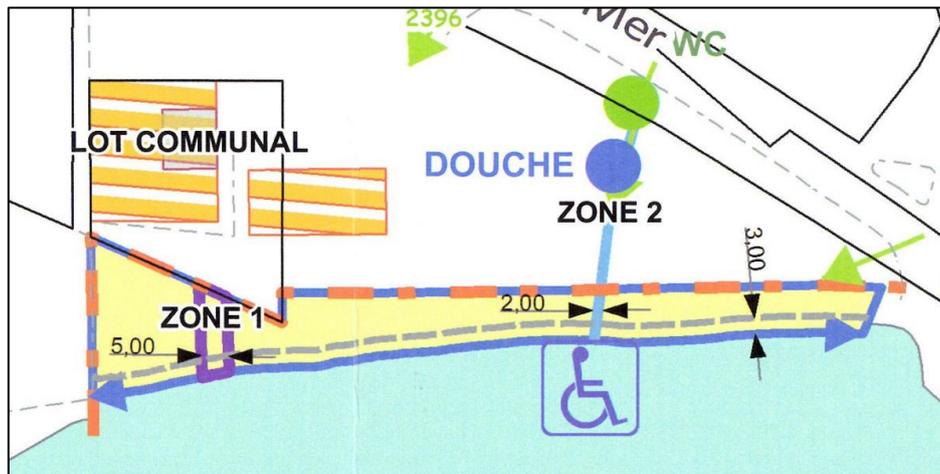
- Deux tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole dont un équipé est de deux branches d'accès au lot de plage ; le Lot 2 n'étant pas attribué, le tapis PMR n'est pas déployé.
- Deux cheminements piétons par la promenade le long de la plage.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par le poste de secours
- Un WC accessible PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ **Plage de la gare des Salins :**

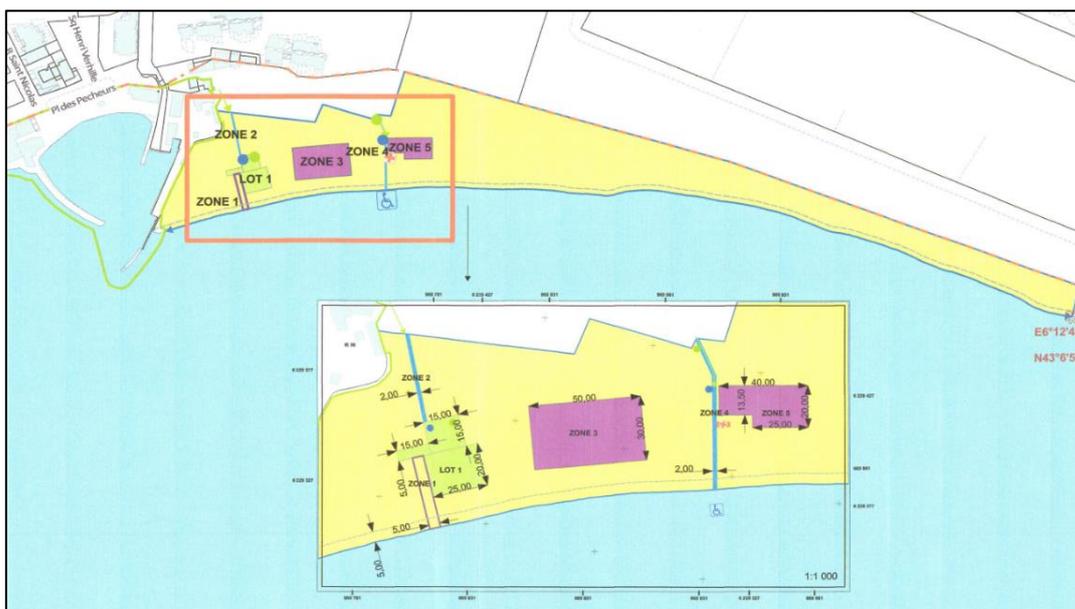
- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis le parking en amont de plage.
- Un WC accessible PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ **Les Salins :**

- Un tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole et un tapis d'accès au lot de plage mis en place par le délégataire.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.
- Présence de 2 équipements « Tiralo » et « Hippocampe » gérés par une association.
- Un WC accessible PMR.



© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

### → **Labels**

Sur la commune depuis 2022, les 7 plages bénéficient du Label Handi Plage.

- *Tous les équipements d'accessibilité prévus par la concession de plage sont présents comme en 2022.*
  - A l'échelle de la commune, l'ensemble des équipements prévus par les concessions est conforme.
  - Les dépenses réalisées au titre de 2023 relèvent du maintien de cette accessibilité :
    - **Achats de tapis PMR : 23 765 €**
    - **Divers travaux d'accessibilité aux plages : 15 959 €**

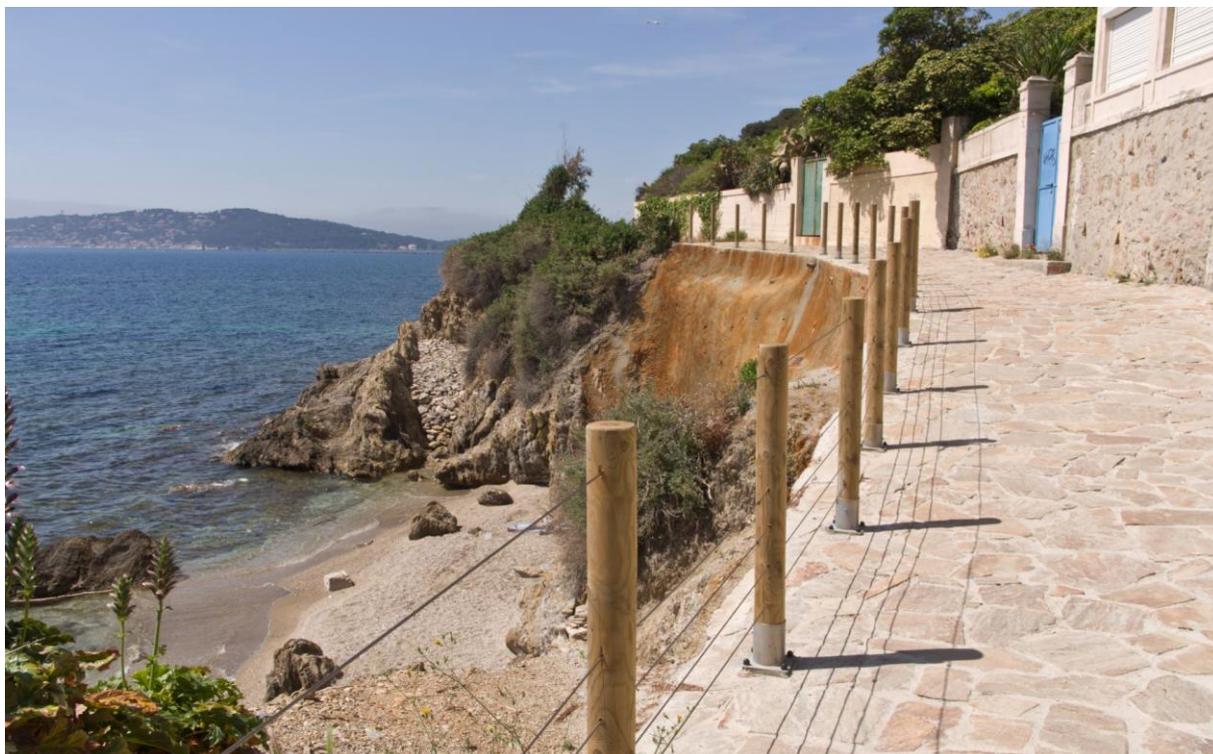
## VII. LE SENTIER DU LITTORAL

La configuration du sentier du littoral, surtout en espace naturel, n'est pas propice à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite. Les travaux auront vocation à améliorer le cheminement d'une manière globale mais ne seront pas axés sur une possible accessibilité pour et par tous.

En effet, la loi du 11 février 2005 (article 45) relative à l'accès des personnes à mobilité réduite porte sur la voirie urbaine, les espaces publics urbanisés et les transports collectifs. Par conséquent, lorsque le sentier du littoral passe en zone urbanisée, par exemple sur les boulevards du front de mer, ces promenades doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En revanche dans les zones naturelles, la topographie du terrain et la fragilité du milieu sont telles qu'elles n'autorisent généralement pas cette accessibilité. Ainsi, sur de nombreux tronçons, les impératifs en matière de préservation de l'environnement conduisent à retenir des emprises de faible largeur (pour ne pas nuire aux espèces végétales bordant l'emprise et fixant les sols) ou bien des terrains accidentés. Ces derniers sont aménagés avec des travaux légers (écrêtements de rochers, marches d'escaliers en bois ou en pierre prélevées sur le site...), de façon à conserver l'aspect naturel des lieux. Or l'accessibilité aux personnes en situation de handicap entraînerait des travaux lourds incompatibles avec la préservation de l'environnement et celle du caractère naturel d'origine des sites.

Ainsi, d'un point de vue réglementaire, le sentier du littoral échappe à l'obligation d'accessibilité pour tous. Néanmoins, l'amélioration perpétuelle de la qualité du cheminement et du confort de tous les usagers reste la priorité de la Métropole.



Des travaux de réhabilitation au sens large ont été réalisés entraînant une amélioration de l'accessibilité.

→ **Toulon**

- Travaux de réhabilitation et amélioration du cheminement Batterie basse/ Plage de la Calade.
- Amélioration de la qualité du cheminement, harmonisation de la hauteur de marches, réhabilitation escaliers, remplacement garde-corps.

→ **Hyères**

- Amélioration de la qualité du cheminement, harmonisation de la hauteur de marches, réhabilitation escaliers, remplacement garde-corps, reprise des passerelles.

## **A. BILAN 2023 DES TRAVAUX RÉALISÉS**

### **1. La Seyne-sur-Mer**

→ **Travaux de réhabilitation et d'amélioration du cheminement La Vernette**

- Montant des travaux : 91 746€ TTC



- Amélioration de la qualité du cheminement, harmonisation de la hauteur de marches, réhabilitation escaliers.



→ **Travaux de pavage port du Brus**

- Montant des travaux : 25 507€ TTC



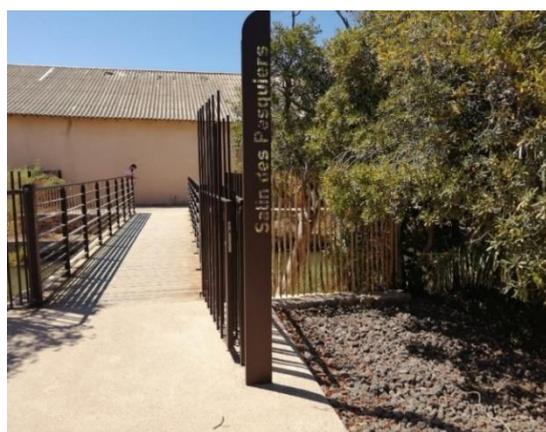
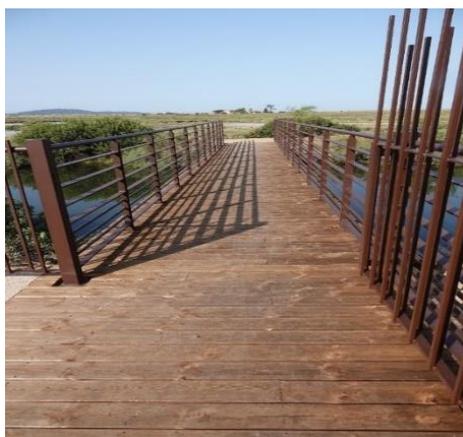
- Amélioration de la qualité du cheminement



## **2. Hyères**

→ **Travaux de création d'une voie douce de découverte (Salins des Pesquiers Hyères).**

- Montant des travaux 1 100 000€



## **B. PERSPECTIVES 2024**

### **1. Le Pradet**

- Création du déport du sentier du littoral entre la plage des Bonnettes et la plage de la Garonne.

### **2. La Seyne-Sur-Mer**

- Création du déport du sentier du littoral entre l'aire du Jonquet et l'aire du Bœuf.

## VIII. LE LOGEMENT

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le parc de la métropole s'élevait à près de 260 000 logements.

### A. PARC SOCIAL, LABEL LOGEMENT SERVICE PLUS TPM

#### 1. Les obligations légales dans le neuf

L'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire métropolitain doit répondre aux obligations légales suivantes :

- L'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs neufs est un droit d'accès universel au regard des lois des 30 juin 1975 et 11 février 2005.
- Ce droit a été décliné dans les normes de construction et notamment dans les articles du Code de la Construction et de l'Habitation art. R 111-18 à R 111-18 -3 (décret du 17 mai 2006 et arrêté du 24 décembre 2015).

#### → **Le principe : des bâtiments d'habitation accessibles**

Pour mémoire, les bâtiments d'habitation neufs et leurs abords doivent être construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap » (art. R 111-18 du code de la construction et de l'habitation - CCH).

Le décret n° 2019-305 du 11 avril 2019 pris pour l'application de l'article 64 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), a réformé certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, les constructions doivent répondre à :

- L'obligation d'installer un ascenseur dans les parties de bâtiments d'habitation collectifs comportant plus de 2 étages accueillant des logements au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée (Article R. 111-5 du code de la construction et de l'habitation).
- Un quota de 20% des logements du bâtiment d'habitation, et au moins un, doit être immédiatement accessible, les 80% restants doivent être « évolutifs ».

Pour les logements restants, il est imposé qu'ils soient « évolutifs », c'est-à-dire qu'ils doivent « permettre la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie, à l'issue de travaux simples. »

Le logement évolutif est défini par l'art. L.111-7-1 du CCH et précise les points suivants :

- Une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder au logement, se rendre par un cheminement accessible dans le séjour et le cabinet d'aisance, dont les aménagements et les équipements doivent être accessibles, et en ressortir.
- La mise en accessibilité des pièces composant l'unité de vie du logement est réalisable ultérieurement par des travaux simples.

#### → **Un principe qui s'élargit et qui prend en compte le logement**

A la différence d'un logement accessible, un logement adapté répond, lui, aux besoins de son occupant, et aux contraintes précises liées à son handicap. C'est la raison pour laquelle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les constructeurs ont pour :

- Obligation de construire des logements neufs avec des salles de bain adaptables avec douches, dites « à l'italienne » pour les appartements en RDC et les maisons individuelles en lotissement ou destinées à la location (cela ne concerne pas les individuels ayant fait construire leur maison pour leur propre usage).
- Obligation étendue au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à l'ensemble des appartements desservis par ascenseur.

## 2. L'identification des logements accessibles sur la Métropole

Aujourd'hui, pour observer le parc social, les collectivités ont accès au Répertoire du Parc de Logements Sociaux (RPLS). Il est la base de données nationales de l'ensemble de ce parc avec l'accès à certains indicateurs pour chaque logement et notamment celui de l'accessibilité. Etant alimenté par les bailleurs sociaux eux-mêmes, cette base peut présenter certaines faiblesses. Toutefois, elle demeure le seul outil d'observation des services (collectivités, Etat, ...).

Depuis 2020, l'indicateur d'accessibilité a évolué :

- Il portait avant sur l'ensemble des logements Personnes à Mobilité Réduite et est aujourd'hui resserré aux PMR/UFR (Usager Fauteuil Roulant).
- Les notions ont évolué : En 2020, on parlait de logements « accessibles » ou « adaptés », en 2022, on parle de « logement adapté » / « adaptable » / « non adapté » et donc d'avoir des informations sur l'adaptation des logements aux usagers de fauteuils roulants.

Ces évolutions nous empêchent de disposer d'une parfaite photographie des logements accessibles et/ou adaptés sur notre territoire.

### Point de vigilance :

Le seul fichier recueillant des informations relatives à l'accessibilité du parc locatif social est le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) qui est complété par les opérateurs sociaux.

Certaines informations qualitatives restent partielles.

En ce qui concerne la thématique accessibilité, il est à noter que cet indicateur n'est pas renseigné pour ¼ des logements (soit 8 118 logements non renseignés sur les 31 793 logements sociaux) et empêche donc l'identification de tels logements. Ainsi le poids des logements adaptés aux PMR à l'échelle de la Métropole est à prendre avec précaution.

Toutefois, il est à noter que depuis 12 mois cette base a été quelque peu nettoyée car les résidences disposants « d'abords accessibles et logements adaptables au fauteuils roulants » ainsi que celles disposant d'abords accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants » ont vu leur nombre augmenter.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le RPLS recense 31 793 logements locatifs sociaux familiaux dans MTPM.**

Logement non accessible et non adapté aux fauteuils roulants	20 180	63%
Aucune donnée disponible	8 118	26%
Abords du logement accessibles et logement adaptable aux fauteuils roulants	972	3%
Abords du logement accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants	609	2%
Abords du logement accessibles mais logement non adapté aux fauteuils roulants	1 801	6%
Abords du logement accessibles aux fauteuils roulants et donnée au niveau du logement non disponible	113	0%
MTPM	31 793	100%

Parmi eux : 20 180 logements ne sont pas adaptés aux PMR/UFR (soit 63% du parc de la Métropole, soit 3 points de moins qu'en 2023.)

- 972 logements sont considérés comme adaptables aux normes PMR/UFR (3%)
- 609 logements sont adaptés aux PMR/UFR (2%)

### **3. La démarche TPM**

Au regard de cette offre limitée et de la difficulté de son suivi, la Métropole s'est positionnée comme chef de file pour la prise en compte du vieillissement et du handicap. Dans ce cadre elle soutient financièrement les bailleurs sociaux dans la création de logements adaptés.

En répondant aux critères fondamentaux d'accessibilité et au cahier des charges de la Métropole, ces logements sont labellisés comme « **Logement Service Plus** » (PMR/UFR). À ce jour, près de 300 logements adaptés ont pu être labellisés.

Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap au sein de la politique d'habitat de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements en fonction du niveau d'adaptation atteint :

- **Label Service Plus TPM PMR** : des logements à destination de personnes souffrant de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes. Ces logements relèveront donc des typologies T1 bis, T2 et T3 maximum et devront bénéficier d'un ensoleillement minimum et d'une vue.
- **Label Service Plus TPM UFR (Utilisateur de Fauteuil Roulant)** : des logements à destination de personnes en fauteuil roulant. Le label sera développé sur toutes les typologies, à compter du T2. Ils devront bénéficier d'un ensoleillement minimum et d'une vue.
  - Ce label ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole dans le cadre du développement de l'offre de logement social en production neuve, en réhabilitation et en demande ponctuelle.
  - Mis en place en 2012, il a fait l'objet d'ajustements techniques suggérés par les bailleurs partenaires de la démarche afin de prendre en considération les différentes contraintes liées à son application.
  - Les échanges entre les bailleurs, le service habitat de la Métropole et l'association Handitoit visant à identifier les opérations les plus pertinentes pour porter ce type de logement sont importants pour accompagner le développement de cette offre de logements.

## **B. LE PARC PRIVÉ : ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN À DOMICILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI »**

Dans le cadre de l'animation de ses politiques publiques en matière d'habitat et d'environnement, la Métropole déploie depuis 2017 une nouvelle stratégie d'intervention visant à améliorer le confort des occupants.

L'un des objectifs poursuivis par ce dispositif consiste en la réalisation de travaux dans le but de rendre le logement plus fonctionnel et plus adapté à la perte d'autonomie en vue du maintien à domicile (installation de sanitaires adaptés, monte-escalier...).

- Les seniors et les personnes en situation de handicap

Concernant l'évolution démographique du territoire, le diagnostic a mis en lumière le constat que la population âgée est particulièrement présente dans la Métropole, et que son poids dans la population devrait augmenter dans les prochaines années. La question de la prise en charge du grand âge doit donc être anticipée. Dans le même temps, le public en situation de handicap est en forte progression sur le territoire du Var, entraînant une forte demande de logements accessibles et adaptés (près de 1 000 en 2021).

Que ce soit pour les séniors ou les publics en situation de handicap les enjeux sont souvent similaires : il s'agit de proposer un logement adapté, permettant aux personnes de rester le plus autonome possible.

## C. BILAN 2023

En matière d'habitat, l'année 2023 s'inscrit dans la continuité des jalons posés les années précédentes tout en confirmant de nouveaux axes de travail.

Depuis la mise en place du label en 2012 :

- 300 logements qualifiés « Logement Service Plus » relevant du quota réservataire de TPM soit une mobilisation financière à hauteur de 375 000 euros.
- Concernant le dispositif « Bien chez soi », 250 accompagnements ont été réalisés soit une mobilisation financière à hauteur de 100 000 euros.

Que ce soit pour les séniors ou les publics en situation de handicap les enjeux sont souvent similaires : il s'agit de proposer un logement adapté, permettant aux personnes de rester le plus autonome possible. Le maintien à domicile sera ainsi la priorité, via l'adaptation des logements, mais également grâce au développement d'une offre de services pour accompagner ces ménages.

Dans le cadre de ce PLH, la Métropole veillera à poursuivre la politique de prise en compte de la dépendance dans le logement avec son label « Logement Service Plus » en garantissant une production de logements sociaux adaptés au handicap, à proximité des services (label « logements Service Plus »). S'il est plébiscité par les ménages, le maintien à domicile n'est pas toujours adapté aux besoins de ces derniers. Or peu de solutions intermédiaires entre le logement autonome et les résidences médicalisées existent sur le territoire.

La métropole encouragera le développement de ce type d'habitat adapté aux différents niveaux de ressources et de problématiques liés à la dépendance (résidences services, habitat intergénérationnel, habitat inclusif).

En réponse à ce diagnostic, la Métropole a formulé une orientation spécifique. Il s'agit de l'orientation 4 intitulée « **Accompagner les problématiques de logement liées au vieillissement de la population et répondre aux besoins des publics spécifiques** », dans laquelle la métropole s'engage à développer des actions spécifiques à ces différents publics, favorisant une meilleure cohésion et une plus grande solidarité.

Pour répondre à cette orientation, plusieurs axes seront investigués :

- Accompagner la perte d'autonomie des nombreux séniors du territoire en proposant une offre de logements adaptés.
- Proposer des logements autonomes et adaptés aux besoins des publics en situation de handicap.

Par ailleurs, la Métropole a réuni la Conférence Intercommunale du Logement au cours de l'année 2023 et a présenté notamment les travaux relatifs à la commission de coordination ainsi que l'élaboration de la grille de cotation. Cette commission permet d'identifier les demandes de logements sociaux atypiques et au cours de l'année 2023, il a été observé que de plus en plus de dossiers présentés relevaient de demandes de mutations pour logement inadapté face à des problématiques de dépendance.

## D. PERSPECTIVES 2024/2025

### 1. Perspectives 2024

Concernant l'élaboration de sa politique d'habitat, la Métropole a travaillé à la rédaction de son Programme Local de l'Habitat (PLH) qui traduit les grandes orientations en la matière pour les six prochaines années.

La particularité de ce PLH est d'être résolument tourné vers l'habitant avec une attention particulière en direction des publics les plus vulnérables.

Dans le cadre de son diagnostic, il a été mis en lumière le constat que la population âgée est particulièrement présente dans la Métropole, et que son poids dans la population devrait augmenter dans les prochaines années. La question de la prise en charge du grand âge doit donc être anticipée. Dans le même temps, le public en situation de handicap est en forte progression sur le territoire du Var, entraînant une forte demande de logements accessibles et adaptés (près de 1 000 en 2021).

Le PLH devrait entrer fin d'année 2024 en phase de validation.

Enfin, en matière de politique de peuplement et d'attribution, le projet de grille de cotation de la demande de logement social sera finalisé. Ce projet devrait prévoir que les demandes des personnes présentant un handicap ainsi que ceux âgés de plus de 60 ans, notamment, fassent l'objet d'une pondération permettant de mieux les identifier comme demandeurs prioritaires.

### 2. Perspectives 2025

La Métropole vise l'adoption du PLH et son animation. Ainsi la métropole a-t-elle déclinée dans sa fiche action 9 l'ensemble des outils et moyens mobilisés pour ce faire.

Cette fiche action du PLH prévoit :

#### → **Agir sur l'offre de logements existante :**

- Favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans le parc privé en poursuivant le volet autonomie du dispositif « Bien chez soi » en lien avec le dispositif national MaPrimeAdapt'. Ce dernier sera lancé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il financera la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap. Un accompagnateur AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) assistera obligatoirement le ménage pour l'aider à définir son projet de travaux et l'accompagner dans sa réalisation. MaPrimeAdapt' pourra financer 50% à 70% du montant des travaux selon les ressources du ménage. Le dispositif « Bien chez soi » porté par TPM permettra de compléter en partie le reste à charge.
- Accompagnant les bailleurs sociaux pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population en :
  - Soutenant financièrement leurs travaux d'adaptation au sein de leur parc.
  - Favorisant les partenariats avec les organismes tels que les caisses de retraites ou mécènes.
  - Leur permettant de mieux connaître leur parc de logements adaptés (participation de la Métropole à la démarche régionale conduite par l'ARHLM PACA).
  - Articulant avec la politique d'attribution métropolitaine et les outils liés tels que l'identification des publics prioritaires et de la cotation.

#### → **Travailler sur l'offre à venir en :**

- Soutenant l'émergence de formes d'habitat et d'habiter innovantes en favorisant le dialogue entre les porteurs de projet publics et privés / communes.

- Travaillant à la diffusion des nouveaux produits tels que l'habitat partagé, habitat regroupé, habitat intergénérationnel, habitat inclusif, colocations seniors, résidences services, logements modulaires, résidences autonomie et logements intermédiaires avec ou sans services pour les personnes âgées.
- Poursuivant le développement du label « Logement Service Plus » porté par la métropole auprès des opérateurs et sa diffusion auprès des réservataires de logements sociaux (techniciens, élus, opérateurs).
- Mettant en place des subventions (évolution du Fonds d'aide à l'habitat) : les opérations pourront être aidées financièrement via le volet « Habitat innovant/innovation territoriale du FAH métropolitain).

Enfin, dans le cadre de l'animation de la politique de peuplement et de la mise en œuvre de la grille de cotation, les premiers mois de l'année 2025 seront consacrés à une période test pour mesurer le bon fonctionnement de la grille avant sa validation prévue en fin d'année 2025.

## **IX. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

L'ordonnance N°201461090 du 26 septembre 2014 a créé les Agendas D'Accessibilité Programmés réalisés par les exploitants ou propriétaires d'un IOP (installation ouverte au public) qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité au 31.12. 2014. Ces agendas dont la durée varie en fonction de l'ampleur des travaux à effectuer comportent une analyse des actions nécessaires pour la mise en accessibilité, le calendrier et le financement des travaux correspondants. L'ordonnance prévoit également des modalités de suivi de l'exécution des agendas d'accessibilité programmés et des sanctions en cas de non-respect (décret du 11 mai 2016). L'AD'AP de la Métropole TPM a été approuvé par le préfet le 30 décembre 2015.

**A ce jour, l'AD'AP des ERP est terminé.**

### **1. Équipements Culturels**

- ***La Villa Noailles à Hyères***
- ***Le Théâtre Liberté à Toulon***
- ***L'Opéra à Toulon***
- ***L'Hôtel des Arts à Toulon***
- ***L'École Supérieure d'Art et Design à Toulon***
- ***La Maison de la Créativité à Toulon***
- ***La Villa Tamaris à La Seyne-sur-Mer***
- ***CNCD de Châteauvallon à Ollioules***
- ***La Maison du Patrimoine à Ollioules***
- ***Le Pôle au Revest-les-Eaux***
- ***Le Conservatoire à Hyères***
- ***Le Conservatoire à La Seyne-sur-Mer***
- ***Le Conservatoire à Toulon***
- ***Le Conservatoire à La Valette-du-Var***
- ***Le Conservatoire au Pradet***
- ***Le Conservatoire à Carqueiranne***
- ***Le Conservatoire du Revest-les-Eaux***
- ***Le Conservatoire de La Garde***
- ***L'École de danse à La Valette-du-Var***
- ***Le Conservatoire à Six-Fours-les-Plages***
- ***Le Conservatoire à Ollioules***



Maison du patrimoine



Conservatoire TPM, site de Carqueiranne



Villa Noailles

**JARDIN CUBISTE :**  
 Le "jardin cubiste" de Gabriel Guevrékan est une pièce unique mondialement connue, traitée comme une sculpture praticable.  
 Le passage (fig 1) depuis la route d'accès vers le jardin triangulaire n'est pas aménageable. Cette étroite brèche dans le mur est équipée de 3 marches très hautes et inégales, qui font partie de l'oeuvre. Cet accès n'est pas modifiable mais toutefois permet d'apercevoir latéralement le jardin triangulaire.  
 L'aménagement du seuil de la porte fenêtrée de la Salle Voûtée qui le jointe permet l'accès au jardin et la découverte la plus complète de cet espace original.

JARDINS & COTTAGES

PLAN JARDIN TRIANGULAIRE 1926

VERS JARDIN TRIANGULAIRE

SEUIL SV A AMÉNAGER

PRINCIPE DE RAMPE POUR FRANCHISSEMENT DE SEUIL

PASSAGE VERS ROUTE D'ACCÈS



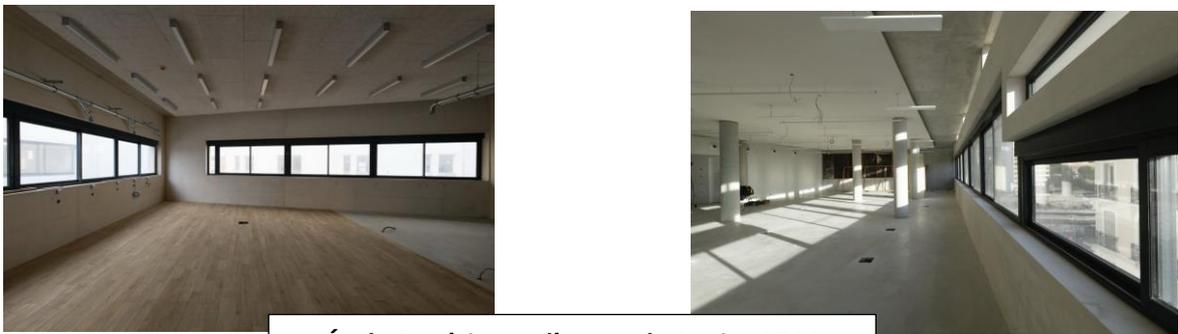
**Conservatoire TPM, site du Pradet**



**Châteauvallon**



**Opéra**



**École Supérieure d'Art et de Design TPM**



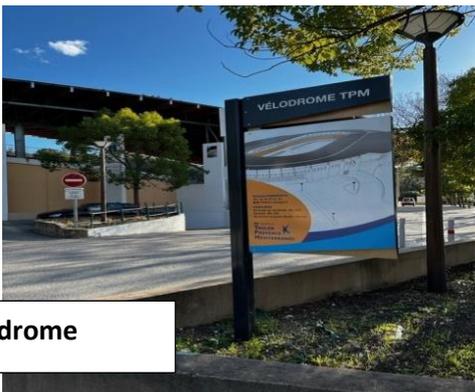
## 2. Équipements sportifs

- *Stade Léo Lagrange à Toulon*
- *Vallon du Soleil à La Crau*
- *Vélodrome à Hyères*
- *Complexe sportif de l'Estagnol à la Crau*





Vallon du Soleil



Vélodrome

### 3. Équipement en lien avec les transports

- La station maritime à Toulon
- Maison de la Mobilité à Toulon



Maison de la Mobilité

### 4. L'habitat

- Aire d'accueil des gens du voyage de la Millonne à Six-Fours-les-Plages
- Aire d'accueil des gens du voyage de la Chaberte à La Garde

### 5. Environnement et tourisme

- Espace nature des Salins à Hyères
- Bureau d'information tourisme de Toulon



Espace Nature des Salins



Bureau d'Information Tourisme



Point de vente RMTT de Brunet

## X. LES PORTS

En application de la loi NOTRe, la Métropole est propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports anciennement départementaux.

L'exploitation du port de Toulon est concédée à la société Portelo pour la partie « plaisance » et à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var pour la partie « commerce ».

Les 7 autres ports métropolitains (le Brusac à Six-Fours-les-Plages, Saint-Elme à La Seyne-sur-Mer, Saint Louis du Mourillon à Toulon et la Madrague de Giens, la Tour Fondue, de Porquerolles et l'Aiguade du Levant à Hyères) sont gérés en régie par TPM.

Lieux de vie, d'activités économiques mais également de loisirs, les ports doivent être ouverts et accessibles à tous. C'est un enjeu sociétal que de permettre à des personnes en situation de handicap, de se rendre et de se déplacer aisément sur les ports ainsi que d'y être bien accueillies. Pour ce faire, les structures doivent être adaptées et le personnel portuaire à l'écoute de leurs besoins.

En 2022, la Direction des Ports s'est engagée à réaliser un diagnostic des conditions d'accessibilité des 7 ports qu'elle gère en régie, en particulier des capitaineries.

### A. BILAN 2023

Les services de la direction des ports ont élaboré une matrice d'évaluation du niveau d'accessibilité des ports gérés en régie afin de permettre de diagnostiquer leur situation au regard de plusieurs thématiques :

- Accessibilité aux sites portuaires et aux services qui y sont proposés
- Circulation sur les sites
- Information/communication auprès des usagers
- Formation des agents portuaires.

Le bureau d'études ACCESS EXPERTISE a été retenu afin de réaliser le diagnostic.

### B. PERSPECTIVES 2024

Le bureau d'études ACCESS EXPERTISE va conduire, au cours du premier semestre les diagnostics sur l'ensemble des sites.

Ils feront l'objet de plans d'actions, site par site, qui contiendront notamment les non-conformités identifiées, leur hiérarchisation et les actions à mettre en œuvre pour pallier ces manquements.

# XI. LA MÉTROPOLE TPM, UNE MÉTROPOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

La Métropole TPM porte une attention particulière au public en situation de handicap et déploie de nombreuses actions afin de favoriser l'accès à l'ensemble de ses services et équipements et l'inclusion de tous les publics.

## A. L'INCLUSION PAR LE SPORT

En 2023, la Métropole a poursuivi sa politique d'ouverture des équipements sportifs au plus grand nombre et poursuit son soutien aux associations accompagnant les personnes en situation de handicap. De nombreux créneaux sont mis à disposition.

Le développement de la pratique sportive des séniors au sein des équipements métropolitains se confirme.

Enfin, de nombreux événements orientés sur le handisport sont prévus pour l'année 2024.

### 1. Bilan 2023 des actions réalisées

#### → **Complexe sportif l'Estagnol à La Crau :**

- Trois associations sont accueillies sur la base d'une convention annuelle :
  - L'AVATH
  - UMANE
  - Association MAATIS (association de réentraînement à l'effort pour personnes obèses, diabétiques)
- Activités organisées : danse, arts martiaux, parcours de motricité.
- Cinq créneaux par semaine sont attribués.
- 50 participants par semaine.

#### → **Vallon du Soleil à La Crau :**

- Cinq structures accueillies avec des créneaux hebdomadaires dédiés sur la base d'une convention annuelle :
  - TVSA (Toulon Var Sports Adaptés)
  - AVATH (Association Varoise d'Aide aux Travailleurs Handicapés)
  - IME Bel Air La Crau
  - ADAPEI Ensoleillado La Crau
  - AVENS Espérance Var
- Trois structures accueillies de façon ponctuelle sur la base d'une mise à disposition :
  - IME Bell Estello au Pradet
  - ADAPEI Foyer Ensolenne à Toulon
  - IME La Frégate à Toulon
- Plusieurs espaces accessibles sont mis à disposition : La zone pique-nique, les piscines, l'espace tir l'Arc, le terrain de handball, de basketball, le terrain de tennis et les stades.
- 713 participations réparties sur 75 créneaux annuels.
- 240 participations réparties sur 21 mises à disposition ponctuelles.

- Manifestations :
  - Chaque année, l'association UMANE regroupe six IME du Var pour l'organisation d'un tournoi de football : 80 personnes.
  - Le CDSA (Comité Départemental de sport adapté) organise une journée sportive : 40 participants.

#### → **Palais des Sports TPM à Toulon :**

- Quatre créneaux sont dédiés aux personnes à mobilité réduite :
  - Quad rugby : 15 personnes
  - Rugby à 13 (club RFCTPM).
- Un créneau hebdomadaire est dédié à l'association CAMIVAR en vue de la pratique sportive adaptée pour des personnes atteintes de maladies graves :
  - 10 personnes par semaine.
- Un créneau hebdomadaire est attribué au Toulon Sport Santé Séniors :
  - 15 à 20 personnes par semaine.
- Organisation des Jeux régionaux de l'Avenir Handisport 2023 : événement multisport destiné aux jeunes pour les initier à la compétition.
- Organisation de diverses manifestations dédiées à l'handisport :
  - 1 match de rugby fauteuil
  - Med cup de rugby fauteuil le 26 et 27 novembre 2023
  - Manche de championnat N3 de rugby fauteuil le 15 avril 2023
- Dans le cadre de l'accueil en camp de base des Springboks à Toulon, la Métropole TPM a mis en place plusieurs actions permettant aux champions du monde de découvrir notre territoire et sa population. Au Palais des Sports TPM, le Rugby Fauteuil Club Toulon Provence Méditerranée a ainsi initié plusieurs joueurs Sud-Africains à la pratique du rugby fauteuil.
- Au Palais des Sports, Jordan FONTENEY, sportif de para karaté de l'équipe de France, champion de France 2018 et champion d'Europe 2023, bénéficie de 3 créneaux par semaine pour préparer les championnats du monde 2023 et 2024.

#### → **Complexe sportif Léo Lagrange à Toulon :**

- L'association « Toulon Var sport adapté section athlétisme » bénéficie d'un créneau de 2h hebdomadaire.
- Le CDSA Var organise une manifestation annuelle autour de l'athlétisme regroupant une cinquantaine de participants.
- Le CHITS pôle psychiatrique bénéficie d'un créneau hebdomadaire pour la pratique d'activités multisport et organise une fois par an un tournoi de rugby flag.
- L'association Vive la Marche Association sport (VMA) sport qui pratique la marche nordique avec un public du 3<sup>ème</sup> âge dispose d'un créneau hebdomadaire sur Léo Lagrange.
- L'association CAMIVAR bénéficie d'un créneau par semaine pour la pratique de multisport.
- Une formation sportive en parcours coordonné organisée par le CDSA a eu lieu, d'octobre 2023 à juin 2024, à raison de 3 matinées par semaine.

### → **Vélodrome à Hyères :**

- Stage équipe de France Handisport (piste et musculation).
- Deux créneaux hebdomadaires sont alloués à l'association CAMIVAR dédiés à une pratique sportive adaptée :
  - 20 personnes par semaine.
- Les associations Groupe Vitalité, Astre, Hyères yoga, Budokan Zanshin, Tokitsu Ryu et VSH section pongistes bénéficient de créneaux hebdomadaires à destination d'un public âgé :
  - Créneaux hebdomadaires
  - Yoga, stretching, Pilate, qi gong, gym douce, et danse).
  - 390 personnes par semaine.

## **2. Perspectives 2024**

### → **Palais des Sports à Toulon :**

- Organisation de diverses manifestations dédiées à l'handisport :
  - 2 matchs de rugby fauteuil
  - Med cup de rugby fauteuil : 12 et 13 octobre 2024.
  - Manche de championnat N3 de rugby fauteuil : avril 2024
- Travaux de mise en accessibilité : mise en place de bornes pour malentendants et malvoyants.

### → **Complexe sportif Léo Lagrange à Toulon :**

- Des épreuves d'handisport seront incluses dans le meeting d'athlétisme Toulon Métropole édition 2024.
- Une formation sportive en parcours coordonné sera organisée par le CDSA à raison de 3 fois par semaine pendant 9 mois.

### → **Vélodrome à Hyères :**

- Stage équipe de France sprint et Handisport (piste et musculation)
- Des créneaux hebdomadaires seront alloués à l'association CAMIVAR.
- Des créneaux hebdomadaires à destination d'un public âgé (yoga, stretching, Pilate, qi gong, gym douce, sophrologie et danse) seront accordés.
- Ces structures partenaires seront accueillies avec des créneaux hebdomadaires dédiés sur la base d'une convention annuelle, environ 380 personnes par semaine.

## B. L'INCLUSION PAR LA CULTURE

### 1. La Maison du Patrimoine - Ollioules

La Maison du Patrimoine est accessible aux personnes à mobilité réduite : rampes d'accès, monte-charges, ouverture des portes de 90 cm, aire de retournement pour les fauteuils roulants, mise en place de cartels à bonne hauteur.

**Elle s'est vue décernée le 18 juillet 2023 par la Commission Territoriale de l'Association Tourisme et Handicap la Marque « Tourisme & Handicap ».**

Cette labellisation témoigne de l'engagement de la Maison du Patrimoine TPM dans une démarche de progrès, afin de satisfaire les visiteurs en situation de handicap et d'améliorer l'accès aux différents espaces et contenus du musée.

La Maison du Patrimoine Métropolitain ouverte en 2020 propose pour le public en situation de handicap :

- Un lieu totalement accessible (sauf la boutique mais il y a un accès par l'extérieur)
- Des visio guides en langue des signes française (LSF) pour chaque salle du musée
- Des boucles audios à l'accueil du musée
- Visites commentées pour les personnes en situation de handicap (tous les types de handicap).
- Des bandes podo tactiles dans l'ensemble du musée
- Des visio guides en langue des signes française (LSF) sur les principaux sites patrimoniaux de la Métropole accessibles sur le site internet de la Métropole et à partir d'une publication « Raconte-moi le Patrimoine » contenant des QR codes en LSF.
- Des spectacles en LSF prévus en 2024 afin de permettre au public sourd et malentendant (enfants et adultes) d'accéder à l'imaginaire des spectacles, écouter une conférence et de participer à un atelier d'art plastique.
- Un personnel formé aux différentes formes d'handicap.
- Des médiateurs formés à la LSF.

#### → **Perspectives**

- Réalisation de deux événements en faveur du public en situation de handicap :
  - Un événement autour de l'œuvre de Giacometti
  - Un événement autour de l'œuvre de Claude Monet (LSF)

### 2. La scène nationale Châteauvallon-Liberté

#### • **Information :**

La scène nationale Châteauvallon-Liberté par sa communication s'applique à proposer des documents d'information adaptés pour certains spectacles : en braille, en gros caractères et audio à destination des personnes aveugles et malvoyantes, des visuels, ou des vidéos en langue des signes ou sous-titrées à destination des personnes sourdes et plus généralement, travaille à l'accessibilité de son site internet et de l'ensemble de ses supports de communication.

#### • **Accessibilité aux œuvres :**

Depuis 2019, chaque saison, sont développées des propositions avec un minimum de trois spectacles en audiodescription et trois spectacles visuels suivis d'une rencontre avec les artistes ou adaptés en Langue des Signes Française (LSF) sur les deux structures.

Pour les personnes malvoyantes ou aveugles : par l'audiodescription qui consiste en une description des éléments visuels d'un spectacle (décors, costumes, déplacements, déroulement de l'action). Ils

sont décrits tout au long de la représentation, pendant les silences, dans un casque remis au spectateur déficient visuel.

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a choisi de travailler avec « Accès Culture » soutenue par le Ministère de la Culture, pour assurer à ses spectateurs des audiodescriptions de la meilleure qualité.

Pour les personnes malentendantes ou sourdes : par le choix d'un spectacle visuel (théâtre visuel, danse, cirque), adapté en LSF ou suivi d'une rencontre par un traducteur en LSF avec les artistes.

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a choisi de travailler avec « A3 interprétation » basée à Marseille.

Pour une plus grande accessibilité : Les propositions sont traduites en Langue des Signes via des capsules vidéo visibles sur nos réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/watch/141845479211709/716345722852855>

• **Tarifification :**

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a une billetterie commune et propose un tarif solidaire aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux et par extension aux personnes profitant de sa politique d'accessibilité. Les spectateurs bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) bénéficient du tarif solidaire de 5€ par personne pour les spectacles et de billets suspendus gratuits (à hauteur de trois spectacles par structure et par saison).

→ **Châteauvallon à Ollioules**

Malgré la complexité et l'étendue du site, Châteauvallon a toujours eu à cœur de rendre accessible sa programmation aux spectateurs en situation de handicap.

L'accessibilité se traduit par des places de parking réservées qui jouxtent le théâtre couvert, des navettes pour la salle du Baou, des ascenseurs qui permettent de se déplacer aisément sur le site, des annonces sonores dans les différents bâtiments, des sanitaires adaptés et des places réservées dans les salles pour recevoir au mieux les personnes en situation de handicap.

Ce dispositif a été complété par l'installation des clous podotactiles sur l'ensemble du parcours pour rejoindre le théâtre couvert et l'amphithéâtre pour les personnes déficientes visuelles. Les présentations de saison ont toujours lieu en présence de deux interprètes en Langue des Signes Française (LSF).

Au fil des ans, Châteauvallon scène nationale a eu à cœur de rendre accessible sa programmation aux spectateurs en situation de handicap par le biais également, d'une politique tarifaire adaptée et de propositions à destination de personnes souffrant de tout type de handicap.

Lors du premier semestre 2023, Châteauvallon a travaillé à l'obtention du label Tourisme et Handicap en demandant un audit auprès de la métropole TPM et du département du Var.

**Le label « Tourisme et Handicap » pour la filière loisir a reçu un avis favorable, lors de la Commission Territoriale d'attribution, se tenant le 11 juillet 2023.**

**Pour la saison 2023-2024 :**

Des actions spécifiques ont été organisées à destination des publics sourds, malentendants et déficients visuels. :

- Pour la première fois, une visite guidée du site a été proposée, lors des journées européennes du Patrimoine, le samedi 16 septembre 2023 avec une interprète en langue des signes. En effet, l'ensemble des bâtiments de Châteauvallon s'est vu décerner le label « Architecture contemporaine remarquable », en 2019, grâce à la singularité de l'œuvre et le caractère innovant et expérimental de la conception architecturale.
- Des actions, plus spécifiquement, à destination des publics sourds, malentendants et déficients visuels ont été organisées :
  - Une rencontre en LSF avec les artistes pour le spectacle : « Annonciation, Noces et Torpeur » d'Angelin Preljocaj le jeudi 9 novembre 2023.
  - Une audiodescription pour le spectacle : « Une télévision française » mise en scène de Thomas Quillardet le vendredi 22 mars 2024.

## Perspectives pour la saison 2024-2025 :

Sur la saison 2024-2025, Châteauvallon souhaiterait développer un peu plus son offre d'accessibilité, pour les publics sourds, malentendants qui viennent en nombre sur les spectacles (support de communication ci-dessous), sur l'ensemble de la scène nationale Châteauvallon-Liberté.

Pour la première fois à Châteauvallon, sera expérimentée, le 16 mai 2025, une adaptation en langue des signes en direct pour le spectacle « On purge bébé » de Georges Feydeau. L'adaptation a été commandée à Accès culture, partenaire de Châteauvallon.

Pour les déficients visuels, Châteauvallon réfléchit à proposer une visite tactile du site qui s'inscrira lors d'un temps fort de la prochaine saison.

**ACCESSIBILITÉ**

Châteauvallon-Liberté, scène nationale a à cœur d'accueillir tous les spectateurs dans les meilleures conditions. Les actions et les services dédiés sont possibles grâce aux associations Accès Culture et A3 Interprétation ainsi qu'au soutien des institutions et d'entreprises partenaires. Châteauvallon et Le Liberté bénéficient du Label Tourisme et Handicap.

→ Suivez les pictos !

**SPECTATEURS AVEUGLES ET MALVOYANTS**  
Des représentations en audiodescription sont proposées en partenariat avec **Accès Culture**. Des visites tactiles des théâtres, des costumes et des décors peuvent être proposées avant le spectacle.

**SPECTATEURS À MOBILITÉ RÉDUITE**  
Au Liberté comme à Châteauvallon, l'ensemble des salles et des scènes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des ascenseurs et des rampes d'accès permettent de se rendre dans l'ensemble des espaces et des salles de nos théâtres. Il est préférable de prévenir la billetterie, afin que nous puissions vous accueillir au mieux.

**SPECTATEURS MALENTENDANTS**  
Le Liberté est équipé d'une boucle magnétique et de casques d'amplification sonore à destination des personnes malentendantes. Ils sont à demander à la billetterie le soir de la représentation.

**SPECTATEURS SOURDS**  
Des rendez-vous en Langue des Signes Française sont proposés tout au long de la saison en partenariat avec **A3 Interprétation** et **Accès Culture** : adaptations en LSF de spectacles par des comédiens, rencontres avec les artistes à l'issue de représentations, conférences, ateliers...

€ 5 € (spectacle) / 2 € (cinéma) sur présentation de l'AAH. Il est aussi possible de bénéficier des BILLETS suspendus.

**Châteauvallon**  
→ Sybille Canolle  
04 94 22 74 00  
sybille.canolle@chateauvallon.com

**Le Liberté**  
→ Marion Barbet-Massin  
04 98 07 01 01  
marion.barbet-massin@theatreliberte.fr

En partenariat avec

ACCÈS CULTURE A3 INTERPRÉTATION

Notification du droit d'usage « tourisme et handicap »

Document de communication des actions à destination des publics sourds et malentendants pour la saison 2024/2025

## → **Le Théâtre Liberté à Toulon**

Le Liberté a obtenu en novembre 2014 le label « Tourisme et Handicap » ; ce label national est attribué par le Ministère délégué au tourisme via l'association Tourisme et Handicap après évaluation de l'accessibilité des sites, sur des critères liés à l'architecture et aux équipements ainsi que sur la qualité de l'accueil et des services. En retour, le lieu labellisé signe une charte d'engagement pour maintenir l'accessibilité de la structure en état pour une durée de 5 ans renouvelable.

**En 2019, le label a été renouvelé et le Liberté est labellisé pour les 4 types de handicap (auditif, mental, moteur et visuel) contre 2 auparavant.**

Soucieux d'être accessible à tous, le Liberté permet aux personnes en situation de handicap d'assister aux représentations dans les meilleures conditions.

L'équipe d'accueil du public a été formée afin d'accueillir dans les meilleures conditions et le plus simplement possible ces personnes.

- Accueil des personnes à mobilité réduite

65 spectateurs en fauteuil sont venus au Liberté en 2023. Les espaces du Liberté sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : stationnement possible à proximité du théâtre et chaîne de cheminement respectée, entrée de plein pied, ascenseurs, sanitaires, hauteurs des banques d'accueil et du bar.

- Accueil des personnes aveugles et malvoyantes

115 personnes aveugles ou malvoyantes ont été accueillies au Liberté en 2023.

Les spectacles *La Mouette* mis en scène par Cyril Teste, *Moby Dick* mis en scène par Yngvild Aspeli et *Péplum médiéval* mis en scène par Olivier Martin-Salvan ont été adaptés en audiodescription. Des programmes détaillés en braille et caractères agrandis ont été édités également à cette occasion.

En complément des dispositifs mis en place dans le cadre de l'accueil des personnes à mobilité réduite, il existe des rampes dans les couloirs, une signalétique en gros caractères et une annonce sonore des étages desservis dans les ascenseurs.

- Accueil des personnes sourdes et malentendantes

100 personnes sourdes ou malentendantes ont été accueillies au Liberté en 2023.

Le Liberté s'est engagé à proposer chaque saison trois spectacles en partenariat avec A3 Interprétation et Accès Culture, ce qui en fait un lieu de référence dans la communauté sourde.

Les spectacles *L'Absolu* de Boris Gibé, et *IT Dansa* ont été suivis d'une rencontre doublée en Langue des Signes Française (LSF), grâce à une interprète d'A3 interprétation.

La conférence de François Sarano dans le cadre de Passion Bleue #3 a été doublée en LSF.

L'évènement de présentation de saison en salle Camus était doublé en LSF. Des capsules vidéo de présentation des spectacles de la saison 2023-2024 accessibles aux personnes sourdes ont été tournées avec l'aide d'une interprète, et mises en ligne sur les réseaux sociaux de la Scène nationale et envoyées au public sourd.

L'accueil du public le soir du spectacle est assuré par l'équipe d'accueil et de relations avec le public, aidée d'une interprète professionnelle en LSF.

Une boucle magnétique est installée dans la Salle Albert Camus (701 places) pour les personnes malentendantes. Les personnes équipées d'un appareil de correction auditive possédant la position T peuvent ainsi bénéficier d'une amplification du son.

Des casques d'amplification sonore et des boucles magnétiques individuelles sont à la disposition des personnes non-appareillées ou n'ayant pas cette position T, grâce au mécénat de la Société Générale. Au cours de l'année 2023, 106 personnes ont pu bénéficier de ces casques.

### **Perspectives pour l'année 2024 :**

Lors du premier semestre 2024, le Liberté accueillera en résidence et coproduira l'adaptation LSF du spectacle « Maelstrom » qui raconte l'histoire d'une adolescente malentendante.

Trois représentations, dont une en temps scolaire, seront proposées et suivies de rencontres entre le public entendant et sourd et les artistes, grâce à la présence d'un interprète en Langue des Signes Française (LSF).

Pour la troisième fois, une conférence du temps fort « Passion Bleue » sera proposée en LSF : « Biodiversité marine, l'urgence absolue » avec Camille Etienne, Roland Jourdain et François Sarano le 12 mars.

En mai, une représentation du spectacle du Cirque Aïtal « A Ciel Ouvert » sera suivie d'une rencontre entre le public entendant et sourd et les artistes, grâce à la présence d'un interprète en Langue des Signes Française (LSF). La présentation du lancement de la saison 2024-2025 aura lieu en français et en Langue des Signes française.

Au second semestre 2024, le spectacle « Hen » de Johanny Bert bénéficiera d'une adaptation en LSF par le comédien Vincent Bexiga d'Accès Culture et sera suivi d'une rencontre entre le public entendant et sourd et les artistes le vendredi 22 novembre, grâce à la présence d'un interprète en Langue des Signes Française (LSF). Ce spectacle s'inscrit dans la programmation du festival « In&Out+Liberté ».

La nouvelle création d'Hofesh Shechter « Théâtre of Dreams », sera suivie d'une rencontre avec les artistes en LSF le vendredi 25 octobre.



# LES RENDEZ-VOUS EN LSF

## ACCUEIL DES PERSONNES SOURDES

**Danse**  
Vendredi 25 octobre

**Le Liberté**  
19h30



### THEATRE OF DREAMS

Hofesch Shechter

Un spectacle de danse électrisant !  
Un voyage dans nos angoisses, espoirs et désirs, nos rêves et nos pensées qui nous entraîne dans une myriade d'émotion. Un chorégraphe à découvrir et à suivre absolument.

→ Rencontre avec les artistes  
à l'issue en LSF – A3 Interprétation  
Dès 13 ans

**Marionnettes & Cabaret**  
Vendredi 22 novembre

**Le Liberté**  
21h



### HEN

Johanny Bert

Hen est une marionnette à taille humaine, non genrée et subversive, à la fois homme et femme. Un spectacle qui parle du corps et du désir dans le cadre du Festival *queer* In&Out.

→ Adaptation en LSF par Vincent Bexiga – Accès Culture  
→ Rencontre avec les artistes  
à l'issue en LSF – A3 Interprétation

Dès 14 ans  
→ Teaser du spectacle

**Théâtre**  
Vendredi 10 janvier

**Le Liberté**  
20h



### LES GROS PATINENT BIEN

Pierre Guillois & Olivier Martin-Salvan

*Les Gros patinent bien* reviennent au Liberté pour notre plus grand bonheur ! Un spectacle entièrement visuel, drôle et inventif. À voir et à revoir absolument.

→ Rencontre avec les artistes  
à l'issue en LSF – A3 Interprétation  
En famille dès 8 ans

**Théâtre**  
Jeudi 16 janvier 14h30 (scolaire) & 19h30

**Le Liberté**



### LE VILLAGE DES SOURDS

Léonore Confino & Catherine Schaub

Youma à 14 ans, elle est sourde depuis sa naissance. Elle vit dans le Grand Nord. Un jour, un marchand arrive dans le village et propose des objets contre des mots. Le langage disparaît. La langue des signes devient alors la seule qui reste, celle de la résistance. Avec Jérôme Kircher et Ariana-Suelen Rivoire

Spectacle en français et en LSF  
→ Rencontre avec les artistes  
à l'issue en LSF – A3 Interprétation  
En famille dès 11 ans

**Cirque & Théâtre**  
Ven. 16 mai

**Châteauvallon**  
20h



### ON PURGE BÉBÉ

Georges Feydeau – Karelle Prugnaud

Comédienne et circassienne, Karelle Prugnaud nous offre une mise en scène totalement décalée de cette œuvre de Feydeau. Sur scène, à une vitesse folle, les portes claquent et les quiproquos s'accroissent entre le couple Follavoine, joué par Patrice Thibaud et Philippe Duquesne.

→ Adaptation en LSF – Accès Culture  
→ Rencontre avec les artistes  
à l'issue en LSF – A3 Interprétation  
En famille dès 12 ans

## Informations et réservations

Le Liberté  
Marion Barbet-Massin  
SMS 06 19 60 91 51  
→ [marion.barbet-massin@theatreliberte.fr](mailto:marion.barbet-massin@theatreliberte.fr)

Châteauvallon  
Sybille Canolle  
04 94 22 74 00  
→ [sybille.canolle@chateauvallon.com](mailto:sybille.canolle@chateauvallon.com)

En partenariat avec :

A3 INTERPRETATION

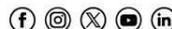


Tarif  
5 €\*

\*Pour les personnes sourdes

[chateauvallon-liberte.fr](http://chateauvallon-liberte.fr)

09 800 840 40

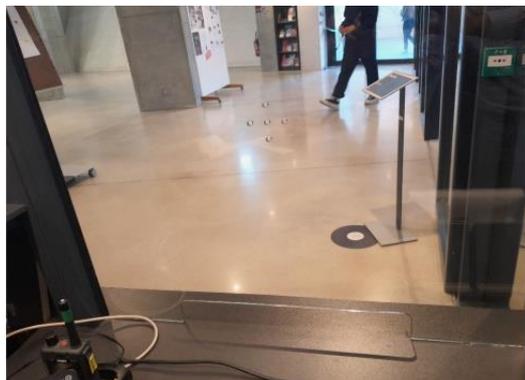


Programmation 2024-2025 en LSF, scène nationale Châteauvallon Liberté

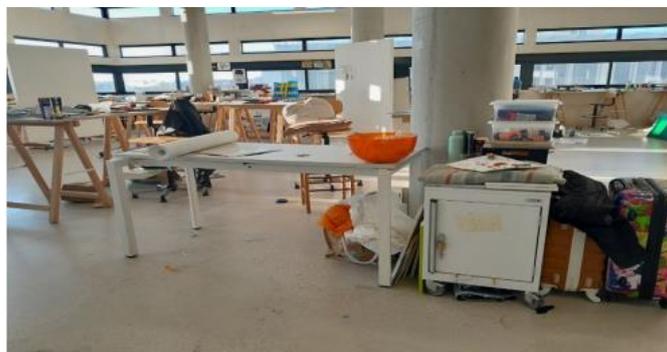
### 3. L'École Supérieure d'Art et Design TPM / ESAD TPM

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tous, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

- Lors de l'année scolaire 2023/2024, le poste d'accueil de l'école a été fermé à l'aide de baies vitrées. Un passe documents ainsi qu'un hygiaphone ont été mis en place coté espace PMR.



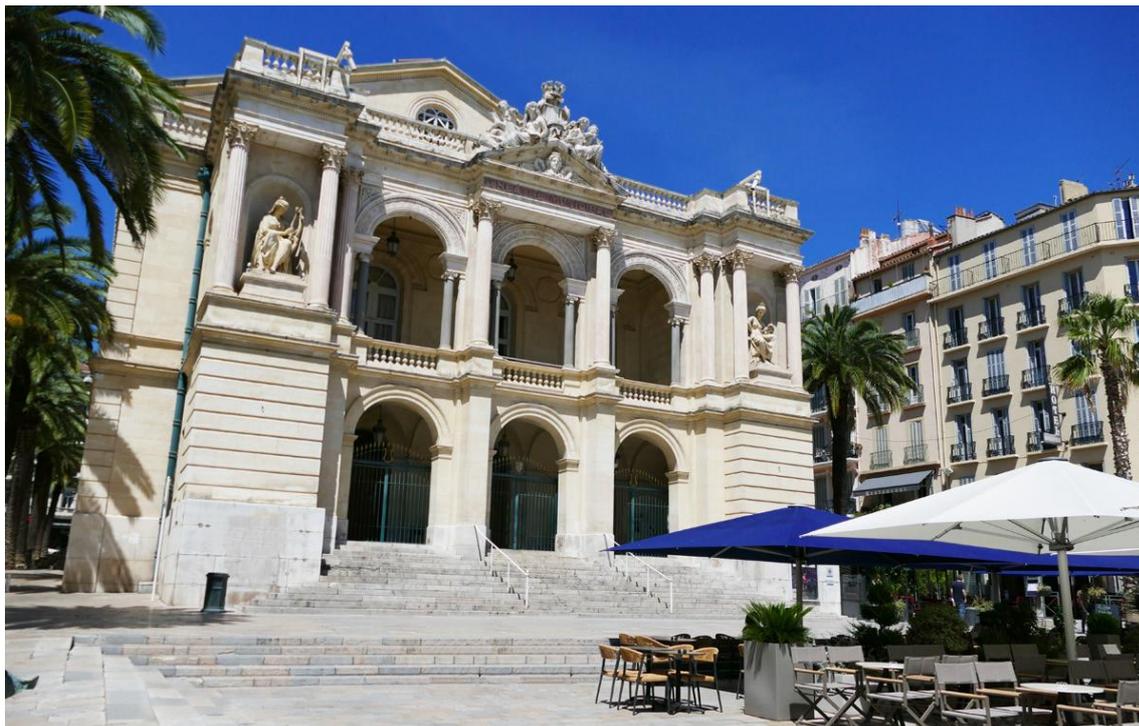
- Une étudiante à mobilité réduite a bénéficié, tout au long de son cursus scolaire, d'un aménagement adapté afin de lui permettre de travailler dans de bonnes conditions (bureau, casier).



#### **Perspectives 2024 :**

- L'inclusion par le numérique : crée en 2014, le site internet de l'ESADTPM a besoin d'une refonte graphique, fonctionnelle et ergonomique. Au regard du nouveau projet d'établissement, une réflexion est en cours pour réadapter cet outil ainsi que les autres outils numériques.
- Acquisition du logiciel de planning « hyperplanning ».
- Projet d'accessibilité au numérique que la bibliothèque pourrait mettre en place durant l'année 2025 :
  - La bibliothèque souhaite rendre son site et son catalogue en ligne plus accessible notamment en permettant aux usagers une personnalisation de l'affichage et de l'interface.
  - Les usagers pourraient choisir la taille des caractères du texte, et modifier les couleurs afin de rendre le contraste plus lisible.
  - Ces fonctions sont à mettre en place avec le prestataire de SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) Archimed.

#### 4. L'Opéra TPM à Toulon



L'accueil des publics empêchés fait partie intégrante des missions de l'Opéra. Celles-ci sont articulées autour de trois axes définis par le Ministère de la Culture : « culture-santé », « culture-justice » et « culture-handicap ».

La mise en œuvre de ces actions répond principalement à trois problématiques :

- L'égalité d'accès à la culture
- La dimension universelle de la culture ainsi que son partage
- Les actions en faveur d'une démocratisation culturelle

Des projets sont menés par l'Opéra de Toulon avec pour objectif de développer l'action culturelle essentiellement dans les établissements hospitaliers et les centres médico-sociaux.

- **Institut médico-éducatif et Foyer occupationnel de jour**

L'Opéra de Toulon a permis à 35 enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap provenant de l'IME Les Clos des Bertrands à Ollioules et du FOJ L'Ensoleillado d'assister à des répétitions (mise en scène et lecture d'orchestre) de *La Chauve-souris* de Strauss au Zénith.

- **Audiodescription**

Une représentation de *Rigoletto* de Verdi au Zénith a été proposée en audiodescription rendant la représentation accessible aux personnes malvoyantes ou aveugles grâce à une voix-off qui décrit les éléments visuels de l'œuvre : mise en scène, décors, costumes, attitudes et déplacements des artistes. Un programme en braille a également été offert.

Par l'intermédiaire de 3 associations : les Auxiliaires des aveugles, la bibliothèque sonore et l'Union des Déficiants Visuels de Var, 25 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

- **Centres Médico-Psychologiques**

Des enfants et adolescents souffrant de difficultés psychiques sont venus visiter l'Opéra avec un accompagnement personnalisé.

- **Les classes Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire)**

- Les élèves des classes Ulis ont accès aux différents dispositifs proposés par l'Opéra dans le cadre de ses actions scolaires (concerts pédagogiques, parcours culturels, Printemps des jeunes...)
- Les enfants proviennent essentiellement du collège Django Reinhardt de Toulon.

- **Personnes à mobilité réduite**

- L'Opéra propose un tarif unique de 15€ pour l'ensemble de sa saison au titulaire de la Carte CMI et un tarif préférentiel pour son accompagnateur.
- En 2023, ce sont 271 personnes qui ont pu bénéficier de ce tarif.

## 5. Le Pôle

Depuis ses débuts, Le Pôle a toujours accordé une place particulière aux publics empêchés. Chaque saison, l'équipe des relations avec les publics prend à cœur de coconstruire avec les structures et associations, des parcours de spectacles adaptés et des actions artistiques et culturelles.

### → **Une présentation de la saison dédiée aux instituts spécialisés et associations :**

La présentation de la saison dédiée aux instituts spécialisés et associations s'est déroulée le vendredi 7 juin et a accueilli une trentaine de professionnels du champ du handicap.

Ce moment privilégié permet de cerner les problématiques de chacun, de choisir les spectacles les plus adaptés et de proposer un accueil personnalisé à chaque groupe, à la fois à la Maison des Comonis, sous les chapiteaux de la mer, à la bibliothèque Armand Gatti et au théâtre du Rocher à La Garde.

### → **Fréquentation**

La programmation propose des représentations tout au long de l'année en temps scolaire, à 10h et 14h30. Le Pôle offre la possibilité d'accueillir les instituts spécialisés et associations en journée ou en soirée.

Sur l'année 2023, Le Pôle a accueilli 435 personnes issus de :

- IME Bel air
- IME Bel Estello
- IME Présence
- IME Dominique Milles
- IME les Dauphins
- IME Jean Itars
- IME La Majourane
- Pôle sensoriel déficient visuel
- Pôle sensoriel déficient auditif
- Association La Barigoule
- ITEP Les Moineaux de l'Ermitage
- Collège Gustave Roux - élèves de l'hôpital Pomponiana

### → **Partenariat avec le pôle sensoriel pour déficients auditifs (PSDV)**

- Présentation des spectacles de la saison en langues des signes
- Le Pôle propose aux adolescents du PSDA-EP83 (Pôle Sensoriel pour déficients auditifs) de signer, à travers la réalisation d'une vidéo, une partie de la programmation de la saison afin d'en faciliter l'accès auprès des publics empêchés. Les spectacles présentés sont ceux auxquels les jeunes assisteront.

### → **Partenariat avec le pôle sensoriel pour déficients visuels (PSDV)**

- Un programme accessible aux malvoyants

L'équipe éducative du PSDV-EP83 (Pôle Sensoriel pour déficients visuels) et l'équipe du Pôle ont souhaité mettre en place un programme lisible et adapté aux enfants et adultes malvoyants. Au travers des séances de travail ensemble, des programmes adaptés ont été publiés pour quelques spectacles de la saison.

Un partenariat a également été mis en place avec le PSDV-PEP83 pour permettre aux enfants d'assister à des spectacles adaptés à leur handicap.

### → **Rencontres et visites traduites en LSF :**

- Ont été organisés des bords de plateau et visites accompagnés d'un traducteur en LSF
- L'absolu - Cie Boris Gibé, le vendredi 6 janvier : rencontre avec les artistes et visites de la structure "Silo" spécialement conçue pour ce spectacle.

### → **Visite et rencontre en amont du spectacle « La méthode du Dr Spongiak » :**

Cette saison, le Pôle a proposé aux jeunes du PSDV de venir rencontrer les artistes du spectacle « La méthode du Dr Spongiak » de la compagnie belge Moquette Production, le 2 décembre 2023.

Cette compagnie est spécialisée en théâtre d'ombre et manipule à vue et en direct les marionnettes et objets rétroprojetés sur grand écran.

Les jeunes ont ainsi pu échanger avec les artistes 1h30 avant le spectacle, sur les métiers du spectacle vivant, sur le spectacle et ont pu visiter la salle et surtout visiter le plateau dont la table de montage et manipuler pour ainsi appréhender le dispositif du spectacle.

Pour compléter cette rencontre, les jeunes ont également pu échanger avec les artistes après la représentation sur ce qu'ils ont ressenti pendant le spectacle.

### → **Prix Armand Gatti, un projet EAC accessible à tous :**

Il s'agit d'un travail tout au long de l'année auprès d'une classe ULIS du collège La Ferrage.

Les 13 élèves ont accueilli dans leur classe des comédiens pour une lecture partagée des textes de théâtre de la sélection. Ces élèves ont voté et choisi leur texte préféré et ont pu monter au plateau présenter leur séquence coup de cœur à l'ensemble des élèves du projet. Ils ont échangé avec l'auteur du texte.

### → **Festival « Regards sur Rue » :**

Le festival Regards sur Rue s'est déroulé à La Seyne-sur-Mer les 23,24 et 25 septembre 2023.

Le Pôle propose aux instituts et associations un parcours du spectateur adapté et personnalisé afin de profiter de l'ensemble des spectacles dans les meilleures conditions. Une personne de l'équipe est en charge de l'accueil des publics empêchés durant ce festival.

## **6. La Villa Noailles à Hyères**

Des personnes en situation de handicap fréquentent régulièrement les sites de la villa Noailles mais ne sont pas comptabilisées spécifiquement.

Sur chaque site, un catalogue des expositions en cours est systématiquement offert à chaque visiteur à mobilité réduite étant dans l'incapacité d'accéder à certains espaces d'expositions.

Un accompagnement spécifique est par ailleurs prévu pour les personnes en situation de handicap moteur qui veulent assister au défilé du Festival international de mode, de photographie et d'accessoires - Hyères (sur demande).

Plus spécifiquement en 2023, et grâce au dispositif « L'été culturel » financé par la DRAC PACA, les résidents de la maison de retraite-EHPAD Notre Dame de la Paix à Toulon ont pu mener des ateliers avec la designer Marie Cornil pendant deux semaines fin juillet-début août.

Cette résidence leur a permis de découvrir le travail de la designer Marie Cornil qui les a accompagnés dans la fabrication de motifs en cuir sur un plateau en bois et dans des collages de papiers (en fonction des possibilités motrices des résidents)

La Villa de Noailles a donc proposé 10 ateliers sur 15 jours et a accueilli 20 personnes.

#### → **Perspectives 2024 :**

Une réflexion sur la création de vidéos de présentations des espaces et des œuvres non accessibles au public en situation de handicap moteur est en cours.

Elle pourra être mise en pratique en 2025 sur les sites de la villa Noailles.

Un livret d'accueil du public en situation de handicap moteur sur le site de la villa Noailles est également en préparation et sera téléchargeable depuis le site internet de la villa Noailles. Un QR code au niveau de l'ascenseur permettra d'accéder au document lorsque les personnes sont déjà sur place.

## **7. L'Hôtel des Arts à Toulon**

- En 2023 l'Hôtel des Arts a accueilli 104 visiteurs en situation de handicap de tous âges et toutes formes de handicap lors de visites médiatisées avec ou sans atelier. L'HDA est accessible pour les personnes à mobilité réduite.
- Les structures accueillies sont des IME (Instituts Medico Educatifs) ou des associations qui mènent des actions de loisirs et de découverte culturelles destinées à des jeunes ou adultes en situation de handicap.

## C. LES ACTIONS DE L'OFFICE MÉTROPOLITAIN DE TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE (OMTPM) EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

Créé en 2017, lors du transfert de la compétence tourisme à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée (OMTPM) regroupe les 12 villes composant la Métropole : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon et La Valette-du-Var.

Organisé de 2017 à 2023 selon un système de pôles géographiques, l'Office de Tourisme Métropolitain est entré dans une nouvelle phase de structuration au 2 novembre 2023.

Il est désormais organisé par directions d'activités, pilotées par une direction générale, agissant elle-même en lien étroit avec le Président et le comité directeur.

**Six directions ont émergé** : Accueil / Commercialisation / Communication / Filières / Relations avec les Professionnels / Supports.

**Le service accessibilité** a été rattaché à la direction des filières.

**12 points d'accueil ouverts** toute l'année, des équipes polyglottes y accueillent le public toute l'année sur la Métropole.

### 1. Renouvellement du label Tourisme et Handicap du bureau d'information Tourisme de Toulon en mars 2023

Le Bureau d'Information Tourisme de Toulon a confirmé son engagement pour l'accueil des personnes en situation de handicap en maintenant la marque pour les 4 déficiences.

### 2. Journées Nationales Tourisme et Handicap 2023 :

- L'Association Tourisme et Handicaps, association nationale, propose chaque année aux structures labellisées Tourisme et Handicap de participer aux Journées Nationales Tourisme et Handicaps.
- Cet évènement se déroule durant tout le mois d'avril. Cette année, l'OMTPM a proposé deux thématiques de visites guidées afin de faire découvrir son offre de visites adaptées pour les groupes :
  - Visites du Stade Mayol :
    - 13 avril 2023, 9 personnes et 5 accompagnants
    - 20 avril 2023, 8 personnes et 5 accompagnants



- A la découverte de l'histoire de Toulon :
- 27 avril 2023, 6 personnes et 2 accompagnants.



L'OMTPM a mis en avant ses structures labellisées Tourisme et Handicap, ainsi que ses musées, activités, hébergements accessibles tout au long de ce mois via sa page FB Accessible.

### **3. Label Tourisme et Handicap et actions réalisées**

- L'OMTPM a un rôle de sensibilisation et d'accompagnement auprès des professionnels afin de rendre accessible leurs sites ou activités aux personnes en situation de handicap.
- L'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée est présent avec le Conseil Départemental du Var sur la promotion de la destination et la sensibilisation des prestataires de tourisme en termes d'accessibilité.
- En 2023, trois partenaires ont obtenu le label Tourisme et Handicaps :
  - La Maison du Patrimoine à Ollioules, pour le handicap auditif, mental, moteur et visuel.
  - Châteauvallon, Scène Nationale à Ollioules pour le handicap auditif, mental, moteur et visuel.
  - Restaurant le Hangar à Hyères pour le handicap auditif, mental, moteur et visuel.
- Développement des visites guidées groupes : L'OMTPM propose des visites adaptées pour les groupes de personnes en situation de handicap moteur, mental ou visuel. L'OMTPM travaille sur une solution pour les proposer aux personnes sourdes ou malentendantes.
- Formation en octobre 2023 en médiation culturelle afin d'adapter les visites guidées aux besoins des personnes en situation de handicap.
- Soutien des associations dans leurs actions :
  - L'OMTPM a été sollicité par l'association Restaur'hand afin d'offrir des lots pour récompenser des jeunes d'IME du département. Ces jeunes ont participé à un concours sur le thème du service et l'art de la table le 13 avril 2023.
  - Collecte des bouchons pour Handibou et France Cancer.
- Document « Vacances Accessibles » de recensement de l'offre accessible à l'échelle de la destination TPM. Il a été édité en juin 2023. Entre juin et décembre 2023, il a été distribué à environ 1400 exemplaires.



- Document touristique en Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :

Le bureau de Toulon a produit en collaboration avec l'ESAT « Les Papillons Blancs » une documentation en FALC.

#### **4. L'OMTPM a participé à plusieurs salons en 2023 :**

- **Salon Autonomic Paris du 6 au 8 juin 2023**

L'OMTPM a partagé le stand de l'association Tourisme et Handicap avec d'autres sites labellisés au niveau national. Le salon a accueilli plus de 10 000 visiteurs.

L'OMTPM a rencontré des professionnels à la recherche de séjours adaptés (professionnels de foyers d'occupation, services de soin infirmiers à domicile, centres associatifs...) et des particuliers à la recherche de lieux et d'activités adaptés.

Les visiteurs étaient ravis de voir le sud de la France représenté sur le stand Tourisme et Handicaps. De nombreuses personnes étaient intéressées par cette destination que ce soit des individuels ou des groupes.



- **Salon Autonomic Méditerranée 2023 : 29 et 30 novembre 2023**

Pour sa 10<sup>ème</sup> édition, ce salon ouvert aux professionnels et grand public met en avant les acteurs du handicap et du grand âge.

Dix conférences sur le thème du handicap et de l'inclusion ont été organisées sur ces deux jours et près de 125 exposants représentant différents secteurs comme l'aménagement de l'habitat, les nouvelles technologies, associations et institutionnels, transports, culture/sport et tourisme adaptés.

L'OMTPM était présent sur un stand partagé avec l'Office Intercommunal du Tourisme de La Londe les Maures afin de représenter leur territoire respectif.

Ce salon a accueilli environ 6000 visiteurs.

L'OMTPM a renseigné environ 100 personnes par jour et a rencontré :

- Des professionnels à la recherche de sorties et séjours adaptés (institutions, professionnels de foyers d'occupation, service de soins infirmiers à domicile, centres associatifs, CCAS...).
- Des particuliers à la recherche de lieux et d'activités adaptés pour une journée ou un court séjour.
- 50% des visiteurs venaient du département des Bouches du Rhône, 40% de la région PACA et 10% du territoire TPM. Ils étaient satisfaits de retrouver l'OMTPM sur ce salon qui n'a pas d'équivalence sur la région.

### Salon Autonomic Méditerranée 2023



## 5. Perspectives

- Réalisation des RPA (Registres Publics d'Accessibilité) pour chacun des bureaux Information Tourisme :
  - Selon le décret n° 2017-431 du 28 mars 2017, les Établissements Recevant du Public (ERP) sont tenus depuis septembre 2017, de mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité.
  - Ainsi, l'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée met à disposition dans chacun de ses bureaux d'Information un registre public d'accessibilité consultable par tous.
  - Ce registre permet de faire un état de la mise en accessibilité des structures.
- Équipement des bureaux d'information qui ont besoin de matériel pour l'accueil des personnes en situation de handicap comme des rampes d'accès des boucles magnétiques, loupes.
- Travail sur une brochure touristique en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) afin de présenter les destinations TPM.
- Renouvellement du label Tourisme et Handicaps pour les bureaux Information Tourisme de Hyères, Porquerolles et du Pradet.
- Formation des conseillers en séjour sur l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Création d'un groupe de travail « Tourisme adapté ».
- Proposition de visites guidées adaptées sur Hyères, Ollioules et Toulon à l'occasion des Journées nationales du tourisme et handicap 2024.

## D. L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 1. État des lieux de la démarche engagée

- La Métropole TPM s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap au sein de ses collectifs de travail.
- Cet engagement s'est traduit par un recensement et un accompagnement des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, permettant ainsi de garantir leur maintien dans l'emploi. Au quotidien, le référent handicap de la Métropole informe les agents sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et coordonne les aménagements de poste et les démarches de reclassement en lien avec les partenaires Cap Emploi et le Centre de Gestion.

### 2. Bilan des actions menées en 2023

- **Études de poste en interne ou par le CDG (centre de gestion) et CAP EMPLOI pour les agents RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés) :**
  - Nombre d'études réalisées en 2023 : 13 études de poste FIPHFPCes études permettent à des personnes confrontées à des difficultés à occuper leur poste de travail (maintien dans l'emploi) :
  - De conserver leur emploi dans des conditions compatibles avec leur état de santé
  - De poursuivre leur carrière professionnelle en écartant la menace de perte d'emploi.
- **Prestations d'Appui spécifique (PAS) :** Ces prestations permettent d'identifier précisément les conséquences du handicap sur l'activité professionnelle et les moyens de le compenser.
  - Nombre réalisé : 2 PAS
- **Partenariat de la Métropole avec des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) du territoire :** Ces structures permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé
  - ESAT les Palmiers, Le Poséidon, Phar 83
  - **Montant total alloué : 1 082 941,56 €**
- **Organisation d'un temps de sensibilisation au handicap :** 46 participants

### 3. Perspectives 2024

- Participation à la journée nationale du DuoDay prévue Jeudi 21 Novembre 2024
- Organisation de sessions de sensibilisation à la langue des signes (5 modules de 5 jours) et aux Dys (2 jours).

## E. LA COMMUNICATION

### → État des lieux

- Le site internet de la Métropole TPM [www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr) n'est pas conforme car trop ancien (mise en ligne en 2013), toutefois il respecte les standards du RGAA de l'époque.

- Un abonnement concernant l'outil « Readpeaker » est renouvelé et permet une vocalisation du contenu « texte » des pages du site internet de la Métropole en ligne, hors ligne et en version mobile.
- Les utilisateurs peuvent choisir d'écouter une version audio du contenu au fur et à mesure qu'ils suivent le texte mis en surbrillance, ce qui améliore l'accessibilité du texte et rend le contenu écrit disponible à un plus grand nombre de personnes. Cet outil est aussi disponible en version « responsive » du site de la Métropole pour une utilisation sur mobile ou tablette.

→ ***Une démarche de refonte du site internet institutionnel de la Métropole a été engagée.***

- Dans ce cadre, une attention particulière est portée en matière d'accessibilité numérique afin de renforcer et d'améliorer la relation à tous les usagers.
- Ainsi, un audit a été commandé à une société spécialisée en matière de RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).
- Cette société analyse les interfaces et l'ergonomie du site (UX et UI) pour garantir que les règles de mises en œuvre et les différents critères soient respectés dès la conception du projet.
- Cette société interviendra lors des phases clés tout au long du projet de refonte du site jusqu'à l'audit final.

## **F. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES MÉTROPOLITAINS AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**

L'article 105 de La Loi n° du 7 octobre 2016 pour une République numérique précise que les services d'accueil téléphonique destinés à recevoir des appels des usagers sont accessibles aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques par la mise à disposition d'un service de traduction simultanée écrite et visuelle sans surcoût pour les utilisateurs et à la charge des services publics concernés.

Ces services d'accueil sont accessibles directement ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne délivrant le service de traduction simultanée écrite et visuelle.

L'application ACCEO permet de communiquer avec les personnes malentendantes ou sourdes par téléphone et/ou sur site pour un échange en face à face. Elle rend totalement accessible le service ou l'établissement en favorisant l'autonomie de la personne.

La personne malentendante consulte le site ACCEO sur son smartphone, sa tablette ou son ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et d'une connexion internet.

Sur l'annuaire de l'application, la personne choisit l'organisme qu'elle souhaite appeler et le mode de communication : langue des signes française, transcription instantanée de la parole ou langue parlée complétée. La personne est mise en relation avec un opérateur ACCEO. Ce dernier contacte par téléphone le service choisi et commence la traduction ou la transcription en temps réel.

L'accès pour l'utilisateur est gratuit ; cet accès est en libre-service ou sur réservation du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Depuis novembre 2023, la Métropole dispose de l'application ACCEO pour un budget total de **30 806€ TTC par an**.

Cette solution d'accessibilité a vocation à être déclinée dès 2024, d'une part à l'échelle de l'ensemble des services de la Métropole et d'autre part à l'échelle des 12 communes membres qui seraient volontaires.



Publication réalisée par la DGA Habitat, Solidarités et Citoyenneté  
Direction Citoyenneté et Proximité  
Mission Développement Outils Usagers et Participation Citoyenne  
Impression : 100 exemplaires  
©Photos : TPM



